INSTRUCTION

DESTINÉE

AUX TROUPES LÉGÈRES

ET AUX OFFICIERS

QUI SERVENT DANS LES AVANT-POSTES,

Rédigée sur une Instruction de FRÉDÉRIC II à ses Officiers de Cavalerie.

SIXIÈME ÉDITION.



A PARIS,

CHEZ MAGIMEL, Libraire pour l'Art Militaire, les Sciences et Arts, rue de Thionville, n°. 9.

1813.

INTRODUCTION.

Lorsqu'une jeunesse ardente et courageuse est, de toute part, armée pour défendre la Patrie, c'est lui en procurer les moyens que de publier et de répandre une instruction qui, en traçant la conduite du soldat d'une manière précise, puisse mettre le plus inexpérimenté en état de remplir ses devoirs avec l'exactitude et l'intelligence d'un vieux guerrier.

L'instruction écrite doit être simple, positive, peu volumineuse et portative. Elle doit contenir les parties d'ordonnances qui traitent du service des troupes de campagne, et celles qui tiennent de plus près à celui des troupes légères.

Les troupes legères sont, pour le Général, le flambeau qui doit continuellement l'éclairer sur la situation, les mouvemens et la nature des desseins de l'ennemi. C'est sur l'exactitude et l'intelligence de leurs rapports, qu'il règle particulièrement le moment et le mode d'exécution de ses propres entreprises. Celui qui se trouve dépourvu de ce secours, soit par la foiblesse du nombre, ou le défaut d'instruction, bientôt investi, privé de la connoissance de ce que fait et prépare son adversaire, prévenu partout, arrivant partout trop tard pour lui faire face, éprouvera des pertes journalières, des échecs multipliés, décourageans pour les troupes, qui ameneront inévitablement une défaite générale.

La sureté d'une armée, la justesse des mesures qui influent si directement sur les succès, dépendent immédiatement de la vigilance, de l'instruction et des forces des troupes légères, comparées à celles de l'ennemi. Le principal mérite de

ce métier n'est pas fondé, comme quelques-uns le pensent, sur de vieilles ruses et tours de partisan; il faut encore y apporter une méthode exacte et des réflexions étroitement liées avec les grandes opérations de la guerre.

Tout officier de troupes légères doit connoître la manière d'occuper un poste, de s'y garder, de s'y soutenir, ou de s'en retirer à propos. Il ne doit rien ignorer des moyens et précautions nécessaires pour s'éclairer dans toutes les marches, pour pénétrer le cordon de l'ennemi, reconnoître sa position, ses forces, ses mouvemens, les circonstances qui favorisent l'attaque des lieux qu'il occupe, ou qui lui sont contraires. La diversité des commissions dont il peut être chargé exige une foule de combinaisons et de mesures de conduite dans l'exécution, sur lesquelles un officier de cavalerie n'a pas ordinairement le même besoin de méditer que celui qui agit seul. Une action plus fixe, plus régulière, distingue le service et la science de la grosse cavalerie; mais dans les postes avancés, les dispositions sont infiniment mobiles à raison de la disproportion des forces et des accidens du local; c'est pour y suppléer qu'il faut redoubler de surveillance et d'atention; l'audace même y devient un besoin, quand la prudence et l'intelligence ne laissent plus d'autre espoir de succès.

INSTRUCTION

DESTINÉE

AUX TROUPES LÉGÈRES

ET AUX OFFICIERS

Qui servent dans les Avant-Postes.

DES GARDES

ET

POSTES AVANCÉS

Occupés le jour par les troupes à cheval.

Parmi les détails du service de campagne, la manière de se garder, les attentions qu'il faut y employer, en sont, peut-être, la partie la plus importante. On comprend sous la dénomination de gardes et postes avancés, tous les détachemens fournis par un corps principal, et placés en station fixe pour la sûreté de ce corps.

Une telle garde est établie en rase campagne, ou à portée d'un village, d'une maison ou d'un bois.

Dans tous les cas, il faut premièrement éclairer et reconnoître exactement toutes les parties du terrain confié à la surveillance de la troupe qui doit s'y garder, afin d'avertir à temps le corps qu'elle couvre, de tout ce qui peut s'apercevoir, et de tout ce qui viendroit à lui du côté de l'ennemi.

Pour déterminer la situation et l'étendue du cordon

1

particulier (1) qu'il convient d'établir pour la sûreté d'un poste, il faut se porter sur toutes les avenues, à l'effet d'y occuper les points les plus favorables à la découverte.

C'est en arrière de ce cordon qu'il faut ensuite placer convenablement les petites gardes, au soutien des vedettes, et la grand-garde plus en arrière encore; c'est avec elle que tout ce qui est en-avant doit librement communiquer.

Si le poste est en rase campagne, on cherchera quelque fond où l'emplacement de la grand-garde puisse être dérobé à ceux qui viendroient directement par le côté où elle fait face. Si le terrain n'offroit pas cet avantage, on pourroit se servir, pour le même objet, de quelque maison isolée, ou d'un bouquet d'arbres, en observant toujours que, du lieu où on établit une grand-garde, on puisse distinctement découvrir les petites gardes à cinq, six et sept cents pas en avant.

Les petites gardes, placées en vue de la grand-garde, doivent voir de même toutes leurs vedettes à quatre, cinq et six cents pas de distance.

Ce sont ces différens rapports qu'il s'agit de combiner avec les accidens du terrain, et le plus ou moins de proximité de l'ennemi, pour établir les vedettes, les petites gardes et la grand-garde ou poste principal, avec les relations nécessaires entre elles et lui.

Quand le pays est montueux, les vedettes doivent être placées sur la crête des hauteurs; et s'il se trouve à portée des arbres isolés, on en profite pour les cacher à la vue de l'ennemi. Il est avantageux, sans doute, d'observer sans être vu; mais à cet avantage, on ne doit pas sacrifier celui de voir de plus loin. Il faut aussi éviter soigneusement d'exposer les vedettes, ou petits postes, à servir de but aux chasseurs de l'ennemi, en les plaçant trop près des lieux couverts par où l'ennemi pourroit se glisser jusqu'à la portée de ses armes.

Il est de règle générale que les vedettes puissent se

(1) Cordon: chaîne de sentinelles.

voir respectivement sur le contour du cordon, et qu'elles ne laissent entre elles aucune vallée, aucun fond, chemin creux ou ravin qu'elles ne puissent inspecter. Il doit être impossible d'arriver ou de traverser la chaîne sans être vu et arrêté par elles. Quelquefois, pour épargner une vedette, on se dispense de former la chaîne assez régulièrement pour que toutes les vedettes se voient respectivement; mais quels que soient les accidens du terrain qui fassent prendre ce parti, il n'en est pas moins indispensable que la vue des vedettes se croise sur les mêmes espaces, de manière que rien ne puisse approcher d'elles, ni percer l'étendue qu'elles enferment, sans être aperçu.

Les vedettes, du côté de l'ennemi, doivent être doubles, et être placées de manière à se partager la surveillance du demi-tour de l'horizon, de sorte que chacune d'elles puisse observer, sans tourner la tête, l'espace d'un angle droit. L'une des vedettes doit aussi agir au besoin, aller à ceux qui se présentent et qui voudroient traverser la chaîne, courir à la petite et à la grand-garde, y donner avis de ce qui se montre au-dehors, sans que pour cela le poste d'avertissement reste dégarni.

Les vedettes sont simples pour tout ce qui n'est pas le service de la chaîne.

Si une garde à cheval est établie près d'un village, elle doit, pendant le jour, se placer en avant sur le bord des vergers qui peuvent la couvrir, mais sans cesser de conserver la vue et la communication de ses petites gardes, de manière à pouvoir marcher à leur secours et les recueillir sans difficulté; elle doit ensuite disposer les passages et communications, afin de faciliter sa retraite par le village et par son contour.

Comme il arrive que les postes, poussés fort en avant ou sur les ailes de l'armée, sont obligés de garder leurs flancs ainsi que leurs derrières, et qu'alors le poste principal ne sauroit voir d'un même point toutes ses petites gardes, il est nécessaire d'employer des vedettes intermédiaires, placées de manière à voir le petit poste dont il s'agit, et à être vues elles-mêmes de la grand-

garde, ou au moins à pouvoir s'y rendre, sans courir le risque d'être coupées avant d'avoir pu donner des avertissemens sur ce qui se passe du côté de l'ennemi.

La force des grands-gardes se divise en trois parties égales. La première est destinée à fournir les vedettes et les petites gardes; la seconde, occupant le poste de la grand-garde, doit être à cheval ou prête à se mettre en selle, et la troisième partie se repose et fait repaître ses chevaux, pour relever ensuite les vedettes et les petites gardes.

D'après ce que l'on vient de dire, il est évident qu'il ne faut pas placer une grand-garde, en laissant un ruisseau, un ravin escarpé, un défilé quelconque entre les petites gardes et le poste principal; il faut que les grandes et petites gardes soient placées ensemble, en-deçà ou au-delà du défilé.

On distingue, par rapport aux gardes avancées, le poste de jour du poste de nuit.

Pendant le jour, lorsque l'officier qui commande un poste avancé en aura pris possession, qu'il aura fait la reconnoissance et les dispositions que le premier aspect du terrain et la régularité du service peuvent exiger, si le pays où il se trouve lui est inconnu, il se fera amener un homme des maisons les plus voisines; il prendra la carte du pays dont il ne doit pas manquer d'être pourvu; il questionnera l'homme qui lui aura été amené, sur le nom des villages, fermes et maisons à l'entour; il prendra connoissance de la nature des chemins et sentiers qui y aboutissent; il s'informera si les petites et grosses voitures y passent facilement; d'où il pourra conclure si l'on peut y conduire du canon; si les chemins sont traversés par des ruisseaux, si les ponts sont en pierres ou en bois; s'il y a des étangs, des marais, digues, fossés et autres défilés à passer, des bois de futaie ou taillis aux environs du poste. S'il apprend que ces difficultés existent, il corrigera ses premières dispositions d'après les nouvelles connoissances qu'il aura acquises; il reconnoîtra lui-même tout ce qui sera à la portée de son poste, fera sonder les gués, les marais, examinera les passages, les bords

des ruisseaux, leur profondeur, l'état des ponts, et il placera des vedettes au-devant des passages, afin que l'ennemi ne puisse en profiter pour le surprendre.

S'il se trouve un pont de bois, on le dégarnira de ses planches, on les portera en deçà, afin que les détachemens ou patrouilles puissent s'en servir pour reconnoître au-delà s'il est nécessaire.

Les ponts en pierres que l'on ne voudra pas ou que l'on ne pourra pas rompre, seront embarrassés par tout ce qu'on trouvera de plus convenable pour remplir cet objet (1).

Le commandant du poste fera note des éclaircissemens qu'il se sera procurés, et rectifiera sur sa carte ou séparément ce qu'il aura remarqué sur le terrain, afin d'en rendre compte à tel officier supérieur qui lui demanderoit des renseignemens en venant visiter son poste, ou à l'officier qui viendroit le remplacer.

Si l'homme qui lui aura été amené ne lui paroît pas assez instruit, il doit chercher un indicateur qui le soit davantage. Il est une manière de faire des questions qui peut procurer des avis importans, à l'insu même de celui qui les donne.

Lorsque le commandant d'un détachement enverra des patrouilles, il les instruira de ce qu'il aura vu et appris, en leur enjoignant d'examiner devant elles tout ce dont il n'auroit pas pu juger, et de lui en faire un rapport exact.

Si les circonstances le demandent, s'il y a quelque danger à présumer sur ses flancs, ou si le pays, en avant des vedettes, est tel qu'elles ne puissent découvrir qu'à une petite distance, il faut, sans différer, pousser des patrouilles sur son front et ses flancs. Il suffit que ces patrouilles soient fortes de deux ou trois hommes. Celui qui est chargé du commandement d'une patrouille peut prendre sur le détachement deux hommes à son choix. Les hommes qui se connoissent et se conviennent marchent avec plus d'assurance.

---

(1) Les ponts doivent être barrés par des charrettes chargées, dont on ôte les roues, par des palissades, un arbre abattu, etc.

Toutes les dispositions de sûreté étant faites, et les postes suffisamment instruits, l'officier commandant pourra faire mettre pied à terre à une partie de sa troupe; et si le temps le lui permet, donner à manger aux chevaux. En supposant que la sécurité ne soit pas parfaite, la moitié de la troupe doit rester à cheval; l'autre moitié pourra débrider pour laisser manger. Dans tous les cas, une moitié de la troupe doit avoir ses chevaux bridés et les tenir par la longe, la bride sur la selle, prêts à monter à cheval au premier avertissement, jusqu'à ce que l'autre moitié, ayant fini de manger, puisse la remplacer. Il ne faut envoyer à l'abreuvoir qu'un quart seulement de ce qui se trouve présent à la grand-garde, et successivement le même nombre, en observant à chaque fois, de faire remonter à cheval tout le reste de la troupe.

On fait ordinairement boire les chevaux de la garde avant d'aller prendre le poste du jour, et le soir après être revenu au poste de nuit, quand ce poste se trouve hors de danger, sinon il faut le faire à la nuit tombante, avant de quitter le poste de jour.

C'est seulement dans les grandes chaleurs qu'on envoie, vers le milieu de la journée, le quart de la troupe à l'abreuvoir, avec les précautions dont on a parlé; mais dans ce cas, si la proximité de l'ennemi et l'éloignement de l'eau ne permettoient pas d'envoyer à l'abreuvoir, il faut s'en dispenser. On peut, dans un grand besoin, faire venir du plus prochain village quelques tonnes d'eau sur une charrette, avec un sceau pour abreuver. Ce secours peut devenir nécessaire aux hommes, et l'on peut recourir à cet expédient lorsqu'une grand-garde se trouve placée dans une plaine sèche, hors de portée de toute mare, de tout ruisseau, que la chaleur est extrême et l'ennemi peu éloigné.

L'officier commandant une garde, se transportera auprès de ses vedettes, les interrogera sur ce qu'elles ont à faire et à observer, afin de s'assurer si elles ont bien reçu leur consigne. Vers le soir, il expliquera aux officiers et sous-officiers qui seront avec lui, la manière dont ils devront faire leurs rondes et leurs pa-

-trouilles pendant la nuit, et il aura soin de ne les employer alors que sur les chemins que chacun d'eux aura reconnus de jour.

Le commandant examinera scrupuleusement toutes les personnes venant du dehors vers son poste, de quelque état qu'elles soient, paysans ou voyageurs ; il leur demandera d'où elles viennent, où elles vont, quelles sont leurs affaires dans le camp, ou ailleurs; il s'informera si elles ont quelque connoissance de l'ennemi et des lieux qu'il occupe. Et suivant ce qui lui aura été ordonné il les laissera passer ou les fera conduire au général-commandant, ou auprès de l'état-major de l'armée. Il en usera de même envers les gens qui amèneront des vivres dans le camp; et s'il lui est défendu d'en laisser passer, il les renverra d'une manière honnête, sans les maltraiter, ni souffrir qu'il leur soit porté préjudice. En s'y prenant bien, on apprend souvent, par les gens du pays qui vont et viennent, beaucoup de choses dont on peut tirer avantage; mais il faut penser aussi que l'ennemi en envoie vers le camp pour le même objet.

Si une garde avancée se trouve placée près du camp ennemi, en sorte qu'elle puisse observer les mouvemens qui s'y font, l'officier se portera à ses vedettes avancées, pour examiner avec attention ce qui s'y passe; à cet effet, il est nécessaire qu'il soit muni d'une bonne lunette d'approche, cet instrument est particulièrement utile à un officier de troupes légères. Il observera, par ce moyen, si plusieurs troupes se rendent successivement au camp, de quelle espèce elles sont, et s'il paroit en sortir, quelle route elles prennent. Souvent l'ennemi détache des troupes de son camp, soit de la seconde ligne ou de la réserve, sans faire enlever les tentes, afin de cacher sa marche. C'est sur-tout à la pointe du jour qu'il faut observer ces choses soigneusement, afin de reconnoître si, pendant la nuit, il n'y a point eu de changement dans le camp ennemi; et dans le cas où les tentes de quelques bataillons absens seroient restés sur pied, il sera facile à celui qui aura une bonne lunette de distinguer que les hommes y

manquent, soit dans le front de bandière, soit dans les rues du camp.

Aussitôt que les vedettes s'apercevront de l'approche de quelque parti, une des deux se portera environ cinquante pas en avant, et si c'est l'ennemi, elle fera feu, ira sur-le-champ rendre compte à la grand-garde de ce qu'elle aura vu, et la petite garde s'avancera au soutien de ses vedettes. Pendant le jour, où il ne s'agit pas de supposer que l'on ne s'est pas vu réciproquement, ce coup de feu est utile pour prévenir promptement les postes du voisinage de se tenir sur leurs gardes; et pour assurer toute espèce d'avertissement, le commandant de la grand-garde aura soin d'entretenir une communication réglée par des patrouilles avec les gardes voisines, soit de cavalerie ou d'infanterie; les commandans de ces gardes s'avertiront de ce qu'elles pourront voir ou apprendre particulièrement.

L'officier averti par sa vedette et le mouvement de sa petite garde, ira reconnoître ce qui se passe en prenant avec lui une partie de son monde, suivant la nature de l'avis, et il en fera faire le rapport, sans aucun délai, au général-commandant, ou, s'il y a de l'incertitude, il attendra qu'il ait vérifié par lui-même ce dont il s'agit; alors ce sera au général-commandant à envoyer du renfort à la garde avancée, s'il le juge nécessaire, ou des ordres relatifs à l'état des choses.

Souvent les généraux ennemis s'avancent, sous la protection d'une escorte, jusques sur les hauteurs où sont placées les vedettes, pour reconnoître de là le camp opposé. Aussitôt que l'officier commandant la garde avancée sera instruit de cette marche par ses vedettes, il s'y portera, et lorsqu'il verra que plusieurs personnes s'approchent sous une escorte, à dessein de chasser ses vedettes, et s'emparer de la hauteur, il en fera sur-le-champ rendre compte au général, et dans l'intervalle, il fera ce qui lui sera possible pour défendre la hauteur et empêcher l'ennemi de reconnoître la position qu'il veut découvrir.

Les gardes ne laisseront jamais arriver jusqu'à leur poste, les tambours ou trompettes venant des ennemis.

L'usage de ceux qui ont des paroles à porter est de sonner un appel. Alors une des vedettes se portera vers le trompette et l'officier, ou autre personne dont il seroit accompagné ; il leur fera faire face en dehors, vers le côté d'où ils viennent, afin qu'ils ne puissent rien voir de ce qu'ils auroient dessein d'examiner. La vedette ira immédiatement avertir l'officier qui commande la grand-garde, celui-ci se transportera en personne auprès des vedettes, ou y enverra son maréchal-des-logis, pour recevoir les lettres et paquets dont ces personnes pourroient être chargées. On leur en donnera un reçu et on les fera partir sur-le-champ, sans leur permettre de s'avancer ni de s'arrêter à portée. Les lettres et paquets seront envoyés au général de l'armée; mais s'il s'agit de porter des paroles et de particulières négociations, on fera bander les yeux au messager. Il sera, en cet état, conduit à la grand-garde, où on lui demandera plus en détail quel est l'objet de sa mission; on en fera avertir le général-commandant, en lui demandant ses ordres pour renvoyer ceux dont il s'agit, ou les conduire à son quartier-général.

On observera les mêmes formalités à l'égard de tous les déserteurs du parti ennemi, ayant soin de les désarmer d'abord, sans leur permettre de vendre leurs chevaux, ni aucune partie de leur équipement, avant d'avoir paru devant le commandant-général, ou son état-major.

Les gardes avancées ne laisseront sortir de leur enceinte aucune personne, sans l'avoir examinée ; et si c'est un soldat ou cavalier, elles arrêteront celui qui tenteroit de passer au-delà, et l'enverront à l'officier supérieur de la gendarmerie nationale attachée à l'armée, en informant le général ou son état-major de son arrestation.

Lorsque les généraux passent auprès d'une garde avancée, il est d'usage de la faire monter à cheval, et de leur rendre les honneurs ordonnés ; mais si la grand-garde étoit placée de façon que l'ennemi puisse facilement la découvrir, il ne sera pas à propos, après avoir

reconnu le général et sa suite, de faire monter à cheval, afin de ne pas signaler sa présence à l'ennemi, qui pourroit vouloir l'inquiéter dans la visite de ses postes.

Dans d'autres circonstances, il arrive qu'un général demande que l'officier de la garde avancée marche en avant avec ce qu'il a de troupes, pour le couvrir pendant qu'il va reconnoître l'ennemi; pour lors, l'officier laissera les vedettes à leurs postes, et avec tout le surplus de sa troupe, il formera une avant-garde et des patrouilles sur les flancs du général, de manière à couvrir sûrement sa marche; en outre, il détachera de sa troupe des flanqueurs, pour se couvrir lui-même et s'éclairer, en longeant du côté de l'ennemi; il sera recommandé aux flanqueurs d'avoir les yeux toujours fixés de ce côté; afin que rien ne puisse approcher subitement et inquiéter le général pendant sa reconnoissance.

Lorsque le général sera rentré dans la chaîne et retournera au camp, l'officier reviendra aussi à son poste.

Quand les vedettes de plusieurs gardes avancées se trouvent placées de manière à former un même cordon, les mêmes attentions deviennent communes entre les vedettes contiguës de deux postes différens.

Vers le soir, si l'ordre et le mot de ralliement n'étoient pas encore parvenus à l'officier commandant la garde avancée, il enverroit prendre l'ordre en faisant passer son rapport par écrit. Ce rapport doit contenir ou rappeler ce qu'il aura vu ou appris des gens du pays qui auront passé par son poste.

Avant qu'il ne fasse obscur, le commandant d'un poste fera donner à manger aux chevaux, pour la dernière fois, afin qu'à la nuit tombante tous les chevaux soient sellés et bridés, pour se retirer au poste de nuit.

Le temps de se rendre au poste de nuit étant arrivé, il fera retirer ses vedettes, la petite garde lui servant d'arrière-garde; en faisant cette retraite, il fera halte, plus ou moins de fois, selon la distance qu'il aura à parcourir; et s'il y avoit des postes à sa droite

et à sa gauche, il observera de suivre leurs mouvemens, et de se retirer en même temps qu'eux.

Les grands-gardes sur le front de l'armée se retirent au poste de nuit, immédiatement après le coucher du soleil; mais les gardes avancées qui ne doivent pas quitter la proximité de l'ennemi, et qui, par cette raison, doivent chercher à lui dérober la connoissance de leur poste de nuit, ne se retirent qu'à nuit close, et lorsqu'on ne peut plus les suivre de la vue.

Si la grand-garde avoit été placée de jour près d'un village, elle peut, selon les circonstances, prendre son poste de nuit derrière le même village, en plaçant les vedettes sur toutes les avenues. Si la saison l'exige, et si une partie de la troupe peut se tenir pied à terre, sans inconvénient, on pourra faire allumer du feu, en se couvrant du village, ou de quelque maison, ou lorsqu'on se trouve dans un fond, placé de manière que ce feu ne puisse pas être aperçu du côté où l'on fait front; mais à la moindre alerte ce feu doit être promptement éteint, se servant de terre ou de sable, déjà préparés à cet effet, au cas que l'on manquât d'eau, et afin d'ôter à l'ennemi toute indication contraire à la sûreté du poste.

Selon les facilités que le local peut offrir, le poste de nuit se prend à quatre, cinq ou six cents pas en arrière du poste du jour, et lorsqu'une garde avancée se trouve très-approchée de l'ennemi, on ne va pas d'un poste à l'autre directement, mais en prenant quelques détours qui puissent donner le change à l'ennemi, qui feroit observer cette marche.

PRÉCAUTIONS

Que les gardes et postes avancés doivent prendre pendant la nuit.

Pendant la nuit, les vedettes quittent les hauteurs, pour être placées sur les revers et au bas des montagnes, le sommet leur servant d'horizon ; dans cette situation, en regardant de bas en haut, elles peuvent mieux apercevoir ce qui vient à elles, et sont moins aperçues de ceux qui regardent de haut en bas. Les vedettes sont toujours doubles pendant la nuit, et placées assez près l'une de l'autre, pour qu'il ne puisse passer personne entre elles, sans être entendu.

S'il arrivoit qu'une garde avancée fût dans le cas de trop étendre ses vedettes, relativement à sa force, surtout dans un terrain montagneux, coupé de gorges et de vallons, et que la nuit fût obscure et orageuse, alors les vedettes, au lieu d'être fixes, marcheroient alternativement l'une vers l'autre, à droite et à gauche, à l'exception toutefois de celles qui se trouveroient placées dans les fonds, sur les chemins et autres débouchés, lesquelles resteront de pied ferme, afin qu'on ne puisse pas passer pendant leur absence. En pareille occurrence, on doit toujours avoir des patrouilles en marche, et la garde avancée doit toujours se tenir prête à se mettre en mouvement.

Après que toutes les vedettes auront été placées autour du poste de nuit, ainsi que les petites gardes à leur soutien, et que tous les chevaux seront revenus de l'abreuvoir, le commandant de la garde fera l'appel; donnera le mot de l'ordre et du ralliement (1) à ses officiers et sous-officiers : il leur répétera tout ce qu'ils

(1) Mot de ralliement, celui qui se donne aux vedettes et patrouilles pour se faire reconnoître.

auront à faire de nuit, ainsi qu'aux patrouilles ; il aura grand soin de tenir son monde éveillé et dispos, de ne point souffrir qu'on attache les chevaux qui doivent être tenus par la longe, la bride et le bridon sur la selle.

Le vedettes seront relevées de deux en deux heures, ou toutes les heures, selon la saison et la nature du temps.

Lorsque pendant la nuit, les vedettes entendront quelque chose s'approcher, l'une d'elles se portera environ deux cents pas en avant ; si le bruit continue, elle criera : *Halte-là.* Si l'on ne s'arrête pas, elle fera feu : dans le cas contraire, elle demandera *qui vive*, et le mot de ralliement ; si on ne lui répond pas, et qu'on ne lui donne pas le mot, elle fera feu, et se repliera lestement en arrière.

A chaque heure, et plus souvent, s'il est nécessaire, l'officier commandant enverra de petites patrouilles en avant des vedettes, dont il proportionnera la quantité et la force à celle de sa garde, retardant ou accélérant leur départ selon qu'il le jugera convenable. Ces patrouilles tourneront sur le front des vedettes, en les dépassant de trois à quatre cents pas : elles se glisseront le long des ruisseaux et des chemins creux, marchant avec prévoyance, s'arrêtant souvent et prêtant l'oreille, surtout si les bords sont garnis d'arbres et de broussailles, où l'infanterie, en s'embusquant, peut leur tuer ou blesser du monde ; elles écouteront s'il se fait quelque bruit ou si elles entendent marcher dans les environs : dans ce cas, un cavalier se détachera sur-le-champ, pour en rendre compte à la garde avancée : les autres se porteront aussi près du bruit qu'il leur sera possible, pour en reconnoître la cause. Ils feront feu à l'instant, si c'est un parti ennemi, et se replieront, à la faveur de la nuit, sur la grand-garde.

Le commandant instruira ses vedettes et sous-officiers détachés, de ne pas se replier directement sur son poste, dans le cas où ils se trouveroient chassés par un parti ennemi, mais de revenir par les côtés ou par les derrières, en prenant un détour, lorsqu'ils cesseront

d'être poursuivis. Cette précaution est nécessaire pour ne pas attirer une troupe supérieure en force sur le poste principal.

Quand il s'agit de gagner du temps, soit pour donner celui d'arriver aux troupes destinées à soutenir la garde avancée, ou pour avertir l'armée de la marche et de l'approche de l'ennemi, et lui éviter une surprise, le devoir de la garde avancée est de ne point se laisser couper par l'ennemi, ni tourner par ses flanqueurs, mais de se retirer le plus lentement possible et successivement, cédant peu de terrain à la fois, faisant un feu continuel, et escarmouchant toujours, afin de signaler de cette manière la marche et les projets de l'ennemi.

Lorsque des troupes détachées du camp arriveront près des vedettes pendant la nuit, quand bien même elles auroient le mot de ralliement, le commandant de la garde avancée se fera amener l'officier du détachement, sous l'escorte d'un sous-officier et de deux hommes : il l'examinera, et s'il ne le connoît pas personnellement, il le gardera auprès de lui, en faisant filer son détachement vers le lieu qui aura été désigné pour y attendre le jour. Si l'officier commandant ce détachement avoit des nouvelles pressées à donner au général, il lui sera permis de se rendre vers lui, ou d'y envoyer.

Mais s'il arrivoit que ce détachement eût été absent plusieurs jours, et n'eût pas le mot de l'ordre, le commandant de la garde avancée redoublera de précautions à son égard, et surtout pour le choix du lieu où ce détachement devra attendre le jour.

S'il arrivoit que, pendant la nuit, quelque homme de la garde avancée désertât, l'officier fera changer aussitôt le mot de ralliement, il l'enverra, de nouveau, à ses vedettes, et en donnera communication aux différens postes près de lui, afin que l'ennemi n'en puisse pas tirer avantage, se présenter comme troupe amie, et surprendre quelque détachement. Il fera la même chose toutes les fois qu'il lui désertera un homme, et dans ce cas, il est encore essentiel qu'il fasse changer de poste

à sa troupe, afin que le déserteur ne puisse pas conduire directement l'ennemi sur lui.

Pendant la nuit, le commandant du poste donnera également un signal de reconnoissances muet, qu'il pourra varier, suivant les circonstances, et qui n'aura lieu que pour sa troupe.

Lorsqu'un officier, dans un pays inconnu, recevra l'ordre, pendant la nuit, d'aller occuper un poste en avant, il ne s'y portera pas au hasard; il se fera donner de la lumière dans quelque maison voisine, ou s'en procurera d'une autre manière pour pouvoir s'orienter sur sa carte, et bien reconnoître le lieu où il doit se porter, et ses environs : à cet effet, il suivra ce qui a déjà été indiqué pour la reconnoissance et l'établissement d'un poste.

La proximité où il sera de l'ennemi l'obligera de rester à cheval toute la nuit, et à faire des patrouilles continuelles sur tous les débouchés par où l'on peut venir à lui : à la pointe du jour il examinera, de nouveau, sa position, et prendra tous les moyens de sûreté que l'obscurité de la nuit l'auroit empêché de saisir. La sûreté, le salut d'une armée entière, dépendent souvent de l'active intelligence d'un officier commandant une garde avancée, ou un détachement envoyé pour reconnoître l'ennemi, tant de jour que de nuit.

Un officier chargé d'occuper ou de reconnoître un terrain, pendant la nuit, doit donc y apporter la plus grande exactitude, en considération des dangers où sa négligence exposeroit l'armée. Si, dans cette situation, il se trouve attaqué et vivement poussé, il ne doit pas perdre de vue que son devoir l'oblige à se replier le plus lentement possible, afin de donner le temps nécessaire à l'armée pour se disposer à recevoir l'ennemi en bon ordre.

On pourra juger la nuit s'il entre ou s'il sort des troupes du camp ennemi, ou même si l'armée entière se met en mouvement par le cliquetis des armes qui se choquent en marchant, par le cri des voitures et conducteurs d'artillerie, les coups de fouets et le hennissement des chevaux. Si le bruit continue en s'éloi-

gnant, c'est un indice qu'il sort des troupes du camp ou que l'armée ennemie décampe. Si le bruit semble se fixer, et si de nouveaux feux s'allument, c'est un indice de l'arrivée des troupes : si on entend battre des piquets, c'est que parmi ces troupes il se trouve de la cavalerie. Lorsque les feux s'éteignent insensiblement, c'est encore un indice que l'ennemi a quitté son camp; mais il ne faut pas toujours donner ces renseignemens comme positifs, parce qu'il arrive souvent que l'ennemi fait entretenir des feux par ses troupes légères, lors même que l'armée est décampée.

Il arrive souvent que l'armée décampe en silence, pendant la nuit, pour marcher à quelque expédition, ou par quelqu'autre motif, et que les gardes avancées restent à leur poste, jusqu'au point du jour, pour ôter la connoissance de ce mouvement à l'ennemi; dans ce cas, l'officier aura la plus grande attention à ce qu'il n'approche aucune patrouille ennemie qui puisse découvrir la marche de l'armée; il fera mettre tout son monde à cheval, et enverra de petites patrouilles quatre à cinq cents pas en avant des vedettes du côté de l'ennemi, pour empêcher qu'il n'approche; mais s'il vient à découvrir les mouvemens de l'armée à la pointe du jour, l'officier fera insensiblement retirer les postes, et se portera légèrement à la place qui lui aura été indiquée. Il laissera un sous-officier avec les petits postes, pour former l'arrière-garde de ce corps, et se repliera en suivant l'armée, ne négligeant rien pour la bien couvrir pendant sa marche dans l'étendue du terrain que sa troupe pourra surveiller.

L'officier commandant portera toujours sa vue en arrière pour reconnoître si l'ennemi est à la suite de l'armée, quelle est sa force et l'espèce de troupe dont elle est suivie; il communiquera ses observations à l'officier supérieur, commandant l'arrière-garde de la colonne de l'armée.

Lorsque l'officier commandant un poste avancé recevra l'avertissement du décampement de l'armée, pendant la nuit, il doit se garder d'en rien communiquer à qui que ce soit.

Quand l'armée décampe de jour, les gardes avancées monteront à cheval dès que les tambours battront la marche ; elles observeront soigneusement l'ennemi, marcheront, aussitôt que leurs postes seront retirés, à leur place d'assemblée, pour y former ordinairement l'arrière-garde de l'armée.

Le moment du départ des gardes avancées sera chaque fois ordonné par le général commandant. Dans ces occasions, elles ne feront aucun mouvement extraordinaire avant le temps fixé, mais elles resteront dans leur position accoutumée, jusqu'au moment du départ, afin d'éviter que, par aucune agitation ou précipitation à monter à cheval, l'ennemi puisse présumer d'avance la retraite de l'armée, et se disposer à la poursuivre. Il est même nécessaire de cacher au simple soldat ce qui va se faire ; et sans le prévenir d'aucune autre manière, on envoie un officier ou sous-officier, quand il en est temps, pour relever à la fois tous les postes détachés et les vedettes.

Si une garde avancée est postée de jour ou de nuit, dans un terrain montagneux, il faut redoubler de précautions pour qu'elle ne soit pas enveloppée dans sa retraite : si cependant, par quelque circonstance qu'on ne peut ni prévenir ni prévoir, l'officier commandant un détachement à la vue de l'armée, se trouve entouré par l'ennemi, il doit prendre un parti courageux, et se faire jour au travers de l'ennemi pour la rejoindre.

DES GARDES
ET
POSTES AVANCÉS
DE L'INFANTERIE.

Le soin d'éclairer l'étendue de terrain confiée à la surveillance d'une garde avancée, d'en reconnoître les

environs, les chemins, les défilés, les communications avec les postes voisins; l'établissement des sentinelles, de manière à ce que rien ne puisse passer entre elles sans être aperçu; l'examen des personnes qui viennent du dehors, et plusieurs autres précautions étant communes à l'infanterie et à la cavalerie, on rappellera seulement dans ce chapitre ce qui concerne plus particulièrement l'infanterie.

La nature du terrain et les convenances locales doivent toujours déterminer le genre de troupes qu'on emploie pour observer l'ennemi ou pour défendre un poste.

Le bord d'un bois du côté de l'ennemi, et surtout s'il est opposé à un pays couvert, ne peut être bien gardé que par de l'infanterie.

Un village, quelle que soit sa forme, à l'entrée d'un pays fourré, coupé de haies, fossés, ruisseaux, parsemé de maisons, de vergers, de bouquets d'arbres, ne peut être mis en sûreté par la seule cavalerie.

Dans le premier cas, le cordon sera établi sur le bord du bois, en occupant les pointes les plus élevées, et tous les angles saillans du bois; les chemins qui viennent de l'ennemi, les fonds, les ravins seront gardés de manière que rien ne puisse traverser le cordon sans être vu d'une sentinelle.

Selon les circonstances, s'il est nécessaire de diminuer le nombre des sentinelles, on emploiera la ressource des sentinelles volantes, que l'on chargera d'aller continuellement et alternativement de l'une à l'autre, sans toutefois négliger, dans aucun cas, d'occuper les chemins, vallons et autres débouchés par des sentinelles à poste fixe. Ces précautions doivent avoir lieu, particulièrement pendant les nuits obscures et orageuses.

A cent ou cent-cinquante pas en arrière du cordon, plus ou moins, selon l'épaisseur des bois, on place, de distance en distance, un petit poste de quatre hommes, commandé par un caporal ou un appointé, au soutien de trois, quatre ou cinq sentinelles, et ce petit poste doit être disposé de manière à voir ces sentinelles, ou au moins à portée d'entendre celles qui ne pourroient

pas être vues. Les petits postes doivent être placés, autant qu'il est possible, sur les chemins qui viennent de l'ennemi; ils doivent faire promptement des abatis pour barer ces chemins, en prolongeant ces abatis un peu à droite et à gauche en demi-cercle, et en pratiquant sur les côtés un petit passage pour pouvoir faire sortir et rentrer les sentinelles et patrouilles.

En arrière de cette seconde ligne et au centre de plusieurs petits postes, sur le débouché le plus important, on place le poste principal, qui a également soin de se couvrir d'un abatis. Lorsqu'on occupe ces postes plusieurs jours, on élève derrière les abatis un petit terre-plein de terre, fascines et gazons, avec un parapet de quelques pieds d'épaisseur, et l'on donne à cet ouvrage l'élévation nécessaire pour voir et plonger par-dessus les arbres abattus.

Les précautions indiquées dans le titre précédent, pour les vedettes et les gardes, pour les directions des patrouilles, sont applicables aux deux armes. Les patrouilles de l'infanterie doivent observer particulièrement de ne pas s'écarter aussi loin de leur poste que celles de la cavalerie.

L'officier qui occupe un poste d'avertissement, doit prendre toutes les mesures qui peuvent faciliter et assurer sa retraite; s'il est placé dans un bois, il doit se ménager une sortie et chercher un débouché, un terrain couvert ou une suite de haies, de maisons, de vergers. Il peut aussi se couvrir d'un ruisseau, et pour s'asurer qu'il ne sera point coupé dans sa retraite, il doit disposer un ou plusieurs petits postes sur ses flancs, afin d'être averti à temps de ce qui viendroit par le derrière; et si la retraite ne pouvoit se faire qu'en traversant des terrains découverts, il doit se concerter avec les troupes à cheval du voisinage, pour se replier sous leur protection.

Lorsqu'un poste d'infanterie est placé dans un village, les mesures de sûreté qu'il doit prendre, sont relatives à la forme du village, à sa situation, à son étendue et à la manière dont les maisons sont bâties.

Si le village est rassemblé en masse, environné de

haies et de vergers sans interruption, traversé par des chemins où différentes rues viennent aboutir, on se barricade d'abord à la tête des routes qui mènent à l'ennemi; du même côté, on place des sentinelles aux angles saillans des haies et des vergers, elles sont distribuées de manière que l'ennemi ne puisse pénétrer dans le village par les vergers, sans être vu.

On établit un petit poste dans la maison la plus voisine de chaque barricade, et la sentinelle veille à ce que les gens du lieu ne dérangent point la barricade pour entrer et sortir du village; ceux qui auront affaire de ce côté prendront par les derrières.

Souvent on ne peut bien découvrir les approches et les environs d'un village, qu'en plaçant des sentinelles au-delà des haies des premiers vergers; il ne faut pas alors les écarter à plus de deux cents pas; et si c'est en rase campagne, sans vergers ni haies dont on puisse les couvrir, il faut diminuer cette distance, la proportionner à la difficulté qu'a la sentinelle d'apercevoir ce qui vient à elle, et au temps dont elle a besoin pour se retirer et se mettre en sûreté contre les coups de main de quelque hussard.

Si le cimetière peut être mis en défense, commande le village, ou domine le chemin qui vient de l'ennemi, on y établit le poste principal; on place une sentinelle dans le clocher, pour découvrir de jour ce qu'il sera possible d'apercevoir; on choisit quelques maisons, les plus à portée de cette place d'armes, pour y faire entrer une partie de la troupe, afin de s'y reposer; le surplus de la troupe occupera le cimetière ou la maison qui aura été choisie pour le poste de résistance; les armes de ceux qui se reposeront resteront dans ce poste, elles seront rangées suivant l'ordre de bataille.

Si on ne pouvoit occuper un cimetière avec avantage, on tâcheroit de prendre poste en s'appuyant à l'église du village ou à quelques maisons couvertes en tuiles, et l'on profiteroit d'une haie, palissade ou mur de jardin, dont le feu battroit sur les principaux débouchés.

Ces dispositions sont celles du premier instant. Lors-

qu'on occupe le même poste pendant plusieurs jours, il est aisé d'en augmenter la défense, en élevant des parapets en arrière des barricades, en plaçant quelques redans appuyés aux haies et vergers, dans les endroits qui dominent la campagne et flanquent le contour du village.

Il faut avoir attention de pratiquer à travers les haies et les jardins des communications, entre chaque sentinelle placée sur le contour et le petit poste qui la soutient; des issues détournées pour la sortie et la rentrée des patrouilles; il faut employer d'ailleurs toutes les précautions indiquées pour se garder de jour et de nuit.

Les églises fournissent un moyen de défense, en plaçant un rang de palissades en demi-cercle devant la porte, et en formant avec des planches un échafaudage à la hauteur nécessaire pour tirer par les fenêtres. On peut aussi faire occuper le clocher; mais ces sortes de dispositions n'ont lieu que pour les postes à portée d'être soutenus et secourus, ceux qui ne sont que d'avertissement ne doivent jamais s'enfermer de manière à renoncer à toute retraite.

Tous les villages ne sont pas également bien disposés pour se garder et se défendre; il en est dont les maisons sont dispersées sur une grande étendue, dans un vallon, le long d'un ruisseau. Cependant, comme les principaux chemins des campagnes aboutissent ordinairement vers les églises, c'est presque toujours dans leurs environs qu'il faut chercher à se poster. Il est intéressant d'occuper le débouché principal de la meilleure manière, relativement au temps et aux circonstances, et de placer sur ses flancs autant de sentinelles et de petits postes qu'il peut être nécessaire, pour n'être ni surpris ni tourné.

DES PATROUILLES

ET

DES RECONNOISSANCES ARMÉES.

Les patrouilles de jour et de nuit n'ont qu'un objet, la sûreté du poste ou du détachement, mais la manière de les faire, le jour et la nuit, demande plus ou moins de précautions.

Les patrouilles de jour sont des reconnoissances; mais ces reconnoissances peuvent avoir plus ou moins d'extension, selon qu'il s'agit, ou de la sûreté d'un poste, ou de reconnoître la marche d'un détachement ou corps de troupes, ou enfin lorsqu'on veut se procurer des nouvelles de l'ennemi, et des renseignemens positifs sur la situation des lieux qu'il occupe, et ses dispositions : cette dernière espèce de reconnoissance est celle qui exige le plus d'intelligence et de conduite.

Les dispositions des patrouilles sont toujours relatives à la force des détachemens qu'on y emploie.

Lorsqu'un sous-officier sera commandé avec quatre ou six hommes, soit pour faire une reconnoissance, soit pour éclairer la marche d'un détachement plus considérable dont il fait partie, il détachera, à environ quatre ou cinq cents pas en avant, et dans la direction sur laquelle il se propose de marcher, un homme sur lequel il puisse compter, un autre à même distance du côté où il doit supposer l'ennemi; et s'il avoit lieu de craindre pour ses deux flancs, il prendroit encore la même précaution de chaque côté. Il vaut mieux ne rester qu'avec un homme ou deux, que de risquer d'être coupé ou surpris.

Les hommes détachés doivent marcher de manière à rester en vue, autant qu'il est possible, du corps de la troupe dont ils font partie; quand ils disparoissent, la troupe doit s'arrêter; si le flanqueur reparoît immédiatement après, la troupe continuera de marcher. Les

autres flanqueurs, voyant que la troupe fait halte, doivent aussi s'arrêter, et ne se remettre en marche que lorsqu'elle continuera de marcher. Si un flanqueur, après avoir disparu, ne se remet pas bientôt en vue de la troupe, le commandant enverra un homme après lui, pour découvrir ce qui peut lui être arrivé. Si cette reconnoissance se fait par un jour de brouillard, les flanqueurs s'éloigneront moins du corps de la troupe que dans un temps clair; et plus il y aura de difficulté à se voir respectivement, plus il faudra agir avec précaution.

Quoique les coups de feu, quand on ne peut se voir, puissent servir d'avertissement, néanmoins il est dangereux d'en faire usage pendant une reconnoissance où il faut faire le moins de bruit possible; cette manière d'avertir ne convient qu'aux patrouilles de sûreté qui se font sur le front d'un poste.

Il arrive cependant qu'à la faveur des brouillards, on pousse souvent une patrouille bien au-delà de ce qui seroit possible, si l'on étoit plus aisément aperçu; mais pour profiter de cette circonstance, il faut avoir une connoissance bien exacte des chemins et du terrain.

S'il se rencontre, sur les côtés de la marche, des hauteurs, des bois ou des villages à plus de cinq cents pas, les flanqueurs ne seront pas tenus de s'y porter; ils s'approcheront seulement de ces objets par le bord des bois et des villages; ils chercheront à découvrir s'ils ne sont pas occupés par quelque parti ennemi, mais sans les fouiller dans toute leur profondeur, ce qui demanderoit trop de temps, et arrêteroit la marche.

Si un détachement est obligé de passer dans un bois, les hommes marchant sur les flancs se rapprocheront du corps de la troupe, de manière à ne le point perdre de vue. L'homme qui marche en avant, toujours en vue, s'attachera à fouiller tous les buissons et l'épaisseur des broussailles sur le chemin de la troupe; il fera la plus grande attention à tout ce qu'il verra et entendra. S'il se trouve une hauteur devant lui, il s'y portera avec précaution, en regardant de tous les côtés; et s'il ne voit ni n'aperçoit aucun vestige, ni apparence d'enne-

mi, il continuera de marcher, et la troupe se règlera sur ses mouvemens et sur celui des autres flanqueurs.

Si un officier ou sous-officier est envoyé avec une douzaine d'hommes pour faire une reconnoissance, ou pour tout autre objet, il détachera toujours deux hommes à quatre ou cinq cents pas en avant, pour lui servir d'avant-garde, et, de quelque part que l'ennemi soit à craindre, il aura toujours, pour sa sûreté, un homme sur chaque flanc, ou même deux du côté où le pays seroit plus couvert, et où il y auroit le plus à appréhender : ces hommes observeront tout ce qui a été dit plus haut. Au passage d'un bois, d'une forêt, il faudra laisser aussi deux hommes en arrière de la troupe, à quelque distance, mais de manière qu'ils puissent toujours voir le corps de la troupe, et en être vus. Cette précaution est nécessaire dans le cas où l'ennemi, caché dans le bois, voudroit surprendre le détachement par derrière.

Quand le pays est plat et découvert, les deux hommes envoyés en avant, marchent à côté l'un de l'autre ; mais à la rencontre d'un village, bois ou taillis, l'un des deux se porte en avant pour parcourir le village ou le bois, et le fouiller avec exactitude. Le second le suit à la distance de deux ou trois cents pas, mais sans jamais le perdre de vue, de manière que si le dernier avoit dépassé l'ennemi sans le voir, il puisse être aperçu par le second.

Si les deux hommes qui marchent en avant, rencontrent une hauteur, ils ne s'y portent pas tous les deux à la fois, le premier gravit la hauteur au galop, avec les précautions prescrites pour la découverte de l'ennemi : s'il ne voit rien, il reste sur la hauteur jusqu'à ce que l'autre l'ait rejoint au pas ; alors ils continuent leur marche à côté l'un de l'autre. Si les hommes qui marchent en avant aperçoivent l'ennemi sans en être vus, ils se reploient sur-le-champ vers le corps de la troupe, sans faire feu, afin que le détachement puisse prendre un autre chemin sans être découvert ; mais, pour s'assurer qu'on n'a pas été aperçu, on se

caché pendant quelques instans, en observant si l'ennemi fait quelque mouvement.

Lorsque les hommes qui marchent en avant rencontrent l'ennemi et en sont aperçus, ils en donnent le signal par un coup de feu, et courent aussitôt rendre compte au commandant de la troupe, s'ils ne sont pas coupés ou surpris par l'ennemi : mais, dans tous les cas, avant de se rendre, ils doivent faire feu. Comme ces sortes de détachemens ne sont pas envoyés à la guerre pour se battre ou s'engager avec l'ennemi, le commandant, au premier coup de feu, se dispose pour la retraite; et sans attendre d'autre rapport, soit de ceux qui ont tiré, soit des autres qui sont aux écoutes, il gagne du terrain en arrière. Alors, si l'homme qui a rencontré l'ennemi n'est pas pris, et vient rendre compte au commandant de ce qu'il a vu, de ce qui lui est arrivé, le commandant agira en conséquence. S'il voit que l'ennemi vienne à lui en nombre très-supérieur, il n'attendra pas qu'on le joigne pour engager une affaire, mais dispersera sa troupe, un à un, avant qu'on soit sur elle, en indiquant d'avance, à chaque homme de son détachement, un lieu de ralliement au delà du danger. Ces hommes dispersés chercheront à gagner les bois ou villages qu'ils sauront n'être pas occupés par l'ennemi, et qui auront été reconnus pendant la marche, ce qui les mettra en sûreté. Il n'est pas à présumer que l'ennemi soit assez imprudent pour les poursuivre à travers les bois et les villages où il pourroit y avoir une réserve embusquée, sous la protection de laquelle ces hommes chercheroient à se retirer. C'est ce qui arrive communément : et, dans ce cas, l'ennemi, trop ardent dans sa poursuite, se trouve enveloppé.

En supposant que, dans une retraite semblable, il y eût quelques hommes faits prisonniers, il suffit qu'il s'en échappe un seul pour rendre compte au général, ou à celui qui a fait partir le détachement, du lieu et des circonstances où ils ont été rencontrés par l'ennemi.

Si un petit détachement est commandé pour pénétrer dans un pays qu'on sait occupé par des détachemens ennemis, le commandant de la troupe doit éviter

de suivre, dans sa marche, les grands chemins, et jusqu'aux sentiers frayés ; il doit chercher à se glisser, autant que le terrain pourra le permettre, à travers les broussailles, les fonds, les creux propres à couvrir sa troupe. En pareil cas, il ne doit pas craindre de prendre de grands détours, son unique objet étant de remplir heureusement sa mission.

Si le commandant d'un détachement trouve devant lui des hauteurs, il laissera sa troupe en arrière dans le fond, montera lui-même bien doucement sur les éminences, et jetera la vue de toutes parts pour voir s'il n'apercevra pas l'ennemi ; s'il se voit en sûreté, il poursuit sa marche en silence, avec les précautions indiquées. Si cette expédition se fait de nuit, il se comportera de la manière qui sera prescrite au chapitre suivant.

Toutes les personnes qui seront rencontrées par l'avant-garde ou les patrouilles de flanc, seront conduites au commandant du détachement pour y être examinées ; et si elles alloient du côté de l'ennemi, il les fera rester en arrière, sous la garde d'un ou deux hommes, aussi long-tems qu'il le jugera nécessaire, pour qu'elles ne puissent pas donner connoissance de la marche du détachement.

L'officier qui aura été envoyé pour reconnoître l'ennemi, en passant par des chemins écartés, obligé de s'approcher de lui par des pays suspects, doit sur-tout éviter d'engager une affaire, à moins que la dernière nécessité ne l'y contraigne. S'il aperçoit des patrouilles ennemies, il doit chercher à les éviter ; quand même il leur seroit supérieur en force, il cherchera encore moins à faire des prisonniers et du butin. Tous les avantages qu'il pourroit obtenir en pareil cas, ne serviroient qu'à le déceler, à attirer l'ennemi, et à faire échouer son entreprise, qui doit se borner à s'approcher de l'ennemi, de manière à pouvoir rendre compte de sa position, et de l'aperçu de ses forces.

Souvent la position que l'on veut reconnoître est masquée par des hauteurs occupées par des détache-

mens ennemis; et pour voir ce dont il s'agit, il faut absolument en déposter quelques-uns.

En ce cas, il faut chercher à se glisser, le plus doucement et le plus près possible, de la hauteur d'où l'on veut faire ses observations, tomber brusquement sur le poste qu'on doit attaquer et déplacer. Lorsqu'on aura vu ce qu'on veut observer, il faut se retirer par des chemins détournés et couverts.

Dans une pareille expédition, on peut laisser derrière soi, à une certaine distance de l'ennemi, le long d'une haie ou d'un village où l'on se propose de repasser, ou sur une hauteur bien en vue, quelques hommes avec les moins bons chevaux, et par préférence, les chevaux blancs, qui se découvrent de plus loin : cette disposition faisant craindre à l'ennemi qu'il n'y ait une réserve, l'engagera à poursuivre avec moins de chaleur le gros du détachement, et à prendre quelques précautions pour s'éclairer et ne pas tomber dans une embuscade.

Pour gagner du temps et arrêter l'impétuosité de la poursuite, on peut encore placer un homme avec un trompette derrière lui, sur une hauteur à portée et près de laquelle on se propose de passer en se retirant. L'homme se tiendra en vedette sur la hauteur, mais de manière à n'être pas aperçu, soit en se servant de quelques arbres, ou en se retirant sur les revers; et lorsqu'il verra le détachement vivement poursuivi, il s'avancera; et, se mettant en évidence, il donnera le signal au trompette, qui, en sonnant la marche derrière la montagne, donnera lieu à l'ennemi de penser qu'il y a sur le revers de la hauteur une réserve prête à le charger. Après l'effet de cette ruse, l'homme et le trompette se retireront légèrement, et viendront rejoindre le détachement, comme il leur aura été indiqué.

Les hommes qu'on auroit laissés derrière en évidence avec les moins bons chevaux, en voyant arriver le détachement poursuivi, se mettront en mouvement en se portant çà et là, et tirant des coups de carabine ou de pistolet, afin d'être plus certainement aperçus de

l'ennemi, ayant l'air d'avertir un corps placé derrière eux. Le détachement, dans sa retraite, ne se portera pas directement sur eux, mais de manière à les laisser sur les flancs de l'ennemi : celui-ci, ne pouvant guère se dispenser de s'arrêter pour reconnoître ce qui l'environne, laisse au détachement, qui profite de son incertitude, le temps de s'éloigner de lui.

Cependant, si toutes ces démonstrations n'empêchoient pas l'ennemi de poursuivre le détachement avec la même vigueur, attendu sa supériorité reconnue, alors, au lieu de continuer à fuir en troupe, il faudroit ordonner aux hommes du détachement de se disperser, en se dirigeant vers les lieux couverts, en leur indiquant un point de ralliement, ainsi qu'il a été dit plus haut.

Dans une reconnoissance où la retraite peut devenir difficile, et où il faut mettre tous les momens à profit, on doit cependant éviter d'y apporter trop de précipitation, et faire face à l'ennemi à chaque défilé ou pont qu'on aura passé, on doit aussi chercher à l'arrêter en toute autre occasion favorable, afin que les mauvais chevaux puissent gagner du terrain, et que les bons puissent reprendre haleine. Mais, lorsqu'on verra que que le gros de l'ennemi s'approche aussi du défilé, on recommencera à se retirer avec la même légèreté. Il arrivera de là qu'on ne sera jamais poursuivi que par le même nombre de bons chevaux qui avoient la tête ; et que, ne donnant pas occasion au gros de la troupe de s'arrêter ni de reprendre haleine, bientôt il sera forcé de s'arrêter de lui-même : alors la tête ne se voyant plus soutenue, cessera aussi de poursuivre avec le même acharnement.

Lorsqu'on a gagné de l'avance sur l'ennemi, on peut encore dégarnir ou rompre les ponts par où l'on aura passé, barrer l'entrée des villages avec des charrettes, des perches et des pièces de bois que l'on trouve sous la main ; pendant qu'on s'occupe de ces barricades, on fait avancer les chevaux fatigués, et les bons pourront toujours suivre pendant que l'ennemi s'arrêtera pour débarrasser le chemin.

Un officier doit tout employer pour ne laisser prendre aucun de ses hommes par sa faute; les hommes instruits et aguerris sont précieux dans les troupes légères. Il faut aussi faire attention, dans ces sortes de courses, qu'aucun homme ne s'arrête dans les villages, au devant des portes de cabaret, et tenir, à cet effet, un sous-officier en arrière pour faire rejoindre les traîneurs.

Lorsqu'un officier est commandé pour se porter sur l'ennemi et le reconnoître, il doit éviter, autant qu'il est possible, de passer par des villages, quand bien même ils auroient été fouillés par son avant-garde; mais s'il ne peut s'en dispenser, il ne doit pas le faire inconsidérément; il fera halte hors du village dans un éloignement convenable, jusqu'à ce que son avant-garde lui ait rendu compte de ce qui s'y passe; et sans se contenter de ce rapport, il fera faire une visite exacte dans les écuries et les granges, pour s'assurer s'il n'y a point de troupe ennemie qui s'y tienne cachée; car il arrive souvent qu'un ennemi embusqué laisse passer l'avant-garde d'une troupe, pour tomber avec plus d'avantage sur le gros du détachement.

Tous les ponts et défilés qu'on aura à passer et repasser, en allant à l'ennemi, devront être gardés par deux hommes qui avertiront le commandant du détachement par des coups de pistolet, au cas que l'ennemi, caché dans les environs, veuille s'emparer du passage et lui couper la retraite.

Ces hommes se retireront aussitôt en arrière, s'ils sont assurés d'avoir été entendus du détachement; mais, si le détachement étoit hors de vue et de portée, lorsque l'ennemi viendroit à paroître, ils tâcheront de le rejoindre, en suivant les traces et les indications que l'officier leur aura laissées; cet officier marquera son passage en cassant des branches, afin que ces hommes ne puissent pas se tromper sur le chemin qu'il aura pris, et qu'étant instruit par eux de ce qui est arrivé, il ne suive pas le même chemin. L'on doit d'avance avoir pris des mesures à cet égard, en consultant sa carte et

les gens du pays, pour trouver d'autres gués, d'autres ponts, sauf à y arriver par de grands détours.

On aura le même soin au passage des rivières petites et grandes que l'on aura à traverser en patrouillant du côté de l'ennemi, où en le côtoyant à certaine distance. On s'emparera de tous les ponts, on en fera garder les passages, afin que si l'ennemi venoit à s'y présenter pour couper la retraite du détachement, il puisse en être averti par des coups de pistolet ou par les hommes qui l'auroient rejoint, si la distance ne permettoit pas d'entendre le coup de feu : il reprendroit alors un autre chemin.

Il ne faut pas craindre d'affoiblir un détachement par toutes ces précautions; en pareille occurrence on n'est point envoyé pour se battre, mais pour avoir des notions certaines de l'ennemi, sans trop se compromettre.

Les gens laissés pour garder les ponts et passages, ne doivent pas être pris parmi les hommes négligens; en se tenant alertes et sur leurs gardes, ils auront toujours le temps de se retirer à l'approche de l'ennemi, soit en deçà du pont, ou sur le détachement, s'il ne peut pas être autrement averti.

Lorsque le détachement doit s'écarter du pont à une certaine distance où les coups de pistolet ne sont pas entendus, il est encore des moyens d'avertissement, en élevant une botte de paille au bout d'une perche, aussi long-temps que le passage est libre; on signale l'arrivée de l'ennemi en y mettant le feu, en mouillant une partie de la paille pour augmenter la fumée; mais il y a des terrains tellement couverts, que les signaux y sont difficilement aperçus; alors toutes les précautions sont bonnes; on n'en sauroit trop prendre; il s'agit particulièrement de discerner celles qui conviennent aux circonstances.

Tout officier commandé pour faire une reconnoissance, doit chercher à s'acquitter de sa mission, et porter la plus grande attention et la plus sévère exactitude dans ses observations; il est d'un mauvais officier de vouloir pallier sa négligence ou ses erreurs par des réponses vagues; tout doit être positif dans son rap-

port : la moindre équivoque peut conduire à des conséquences funestes.

S'il s'agit de reconnoître la position de l'ennemi et la manière dout il est campé, il faut voir d'abord où, et comment, ses ailes sont appuyées ; si c'est à une rivière, à des marais, des bois, des montagnes, des villages ; quelles sortes de montagnes ou hauteurs, en pentes douces ou escarpées, coupées par des ravins chargés de bois ou bordés par des glacis découverts et unis ; si ces parties sont nues ou retranchées, fermées par des abatis ; estimer l'étendue de son front ; savoir sur combien de lignes ce camp est formé ; où est placé le quartier-général, le parc d'artillerie ; si le camp est retranché ; de quelle manière, par des lignes et retranchemens continus, ou par des redoutes garnies d'artillerie ; quels sont les débouchés sur lesquels le feu de ces redoutes est principalement disposé ; la quantité de pièces dont ces batteries paroissent armées ; si les ailes et le front du camp se trouvent fortifiés par la position de quelques villages ; connoître leur nom ; décrire leur étendue, leur figure, leur situation sur la hauteur ou dans les vallons, environnés de haies ou de vergers ; si le camp est coupé par des bois ; s'il se trouve des parties de côtes garnies de vignes ; quelle est la situation de la chaine ; quelle est sa distance du camp ; quels sont les postes les plus avancés ; par quelle espèce de troupes ces postes sont occupés ; si les campagnes et villages voisins de ce camp, sont dans le cas de lui fournir des vivres et des fourrages, relativement à la fertilité ou à la stérilité du sol. Tous ces renseignemens appartiennent au but d'une reconnoissance, et celui qui en est chargé doit s'attendre que telles seront les questions que le commandant général ne manquera pas de lui faire, d'autant que c'est d'après la confiance que ces réponses lui inspireront, qu'il règlera ses dispositions.

Dans les cas de cette importance, tout ce qui environne l'ennemi doit être examiné avec la plus grande attention ; on peut découvrir des fautes dans sa disposition, des ailes mal appuyées, des parties mal flanquées, mal gardées, des bois, des hauteurs en arrière

et sur les flancs, qu'il aura négligé d'occuper. Cela peut se savoir par les gens du pays, par les prisonniers, par les patrouilles et détachemens qui auront visité les lieux. La réflexion doit se porter sur tous ces objets, et il faut tâcher de se mettre en état d'en rendre compte. L'habitude et la justesse du coup-d'œil sont nécessaires à cet effet. Il ne faut pas s'en rapporter aux apparences d'une première observation; et si l'on a près de soi d'anciens sous-officiers et de vieux soldats, on doit les interroger sur ce qu'ils pensent de la réalité des choses; une grande poussière et d'autres circonstances donnent souvent lieu à des illusions, et il ne faut donner pour positif que ce dont on a pu juger bien nettement.

Lorsqu'un officier aura une reconnoissance éloignée à faire, qui exige plusieurs jours d'absence, il se fera donner le mot de ralliement pour autant de jours qu'il sera destiné à rester dehors. Il doit se munir d'avoine, au moins pour un jour, et pourvoir son monde de pain et de vivres, afin, qu'à défaut de nourriture, il ne soit pas obligé d'entrer dans les villages pour en demander, ce qui ne peut se faire que de nuit, et sans être reconnu.

Il tâchera, autant qu'il lui sera possible, de se passer de guide, dirigeant sa marche d'après sa carte, et le nom des lieux dont il peut s'informer lui-même, quoique le pays lui soit absolument étranger.

Il évitera, autant qu'il le pourra, de parler aux habitans, si ce n'est pour leur demander le nom des villages; cette méthode doit être observée, surtout en pays ennemi.

Le chef d'un détachement préviendra et empêchera les liaisons que ses gens pourroient avoir avec les habitans; en laissant découvrir qu'il est étranger, bientôt il seroit trahi, et le but de sa mission connu. Afin de se donner plus aisément pour une troupe amie, il devient nécessaire, pour une telle expédition, d'avoir avec soi quelqu'un qui parle bien la langue du pays, et qui puisse faire des questions sur ce que l'on veut apprendre, sans faire connoître qui l'on est.

En approchant de près de l'ennemi, il faut renoncer à marcher de jour, se tenir caché dans l'épaisseur de

quelques taillis, sans permettre que l'on fasse du feu. Les hommes et les chevaux s'y reposeront, et pour la sûreté du poste, on placera quelques hommes à pied, cachés dans l'épaisseur du bois, pour observer et avertir de ce qui pourroit venir du côté de l'ennemi. Si l'on peut découvrir le plat pays de dessus un arbre élevé, on y fera monter un homme; cependant ces hommes ne feront pas feu s'ils aperçoivent une troupe ennemie, mais ils la signaleront par un coup de sifflet, ou en frappant sur quelque chose; afin que si l'ennemi alloit droit au détachement, celui-ci puisse se retirer en silence. En pareille occurence, les chevaux ne peuvent jamais être dessellés. Si l'on a besoin de quelque chose, c'est là nuit, en marchant sur un village qu'on devra côtoyer, qu'il faudra chercher à se le procurer, et ne rien envoyer chercher de jour.

Toutes les personnes qui pourroient s'approcher du détachement, pendant qu'il sera ainsi caché, comme bûcherons, pâtres, femmes ou enfans, doivent être arrêtés et gardés près du détachement, jusqu'à la nuit. L'officier ne leur fera aucune question particulière; il leur demandera seulement plusieurs chemins différens, pour ne pas leur faire connoître celui qu'il veut suivre; du reste, il les traitera avec humanité, et les laissera aller tranquillement, un peu avant de quitter son poste: et lorsqu'ils seront assez éloignés pour ne pouvoir plus le découvrir, il marchera vers le lieu où il a dessein d'arriver.

C'est ainsi que de place en place, de bois en bois, on peut parvenir jusqu'à quelque hauteur inoccupée par l'ennemi, où sur laquelle on peut le surprendre, et observer sa position, après quoi l'on se retirera, comme il a été dit. Quelquefois il arrive que ce n'est pas la position de l'ennemi que l'on veut reconnoître, mais un mouvement que l'on présume qu'il sera incessamment dans le cas de faire; et à cet effet, un officier se trouve commandé avec trente, quarante ou cinquante hommes de troupes à cheval, pour observer sa manœuvre, et donner avis de l'instant de sa marche.

Celui que l'on charge d'une telle commission, doit

chercher à acquérir une connoissance parfaite du pays, tant par les meilleures cartes, que par les instructions particulières qu'il aura pu se procurer: il doit connoître d'avance la place où il devra se porter, comme sur une hauteur non occupée par l'ennemi, et couverte d'arbres, du sommet de laquelle il puisse découvrir, sans être aperçu, tout ce qui se passe du côté de l'ennemi.

Lorsqu'il aura bien choisi son poste, il s'y portera de nuit, dans le plus grand silence, surtout s'il est en pays ennemi, et avec toutes les précautions dont on a parlé ci-dessus.

A la pointe du jour, il placera sur la pente de la montagne, du côté de l'ennemi, des hommes à pied derrière des buissons ou des arbres, à l'effet de découvrir ce dont il s'agit. S'il ne pouvoit pas tout voir, il choisira des arbres élevés, sur lesquels il fera monter les hommes de sa troupe qui auront la meilleure vue; il les exhortera à tout observer avec attention, il rédigera une description exacte et circonstanciée de tout ce qu'ils pourront découvrir; il fera suivre avec la plus grande attention les mouvemens de l'ennemi, marquant, dans les observations, l'heure et le moment où telle chose s'est passée, et tous les soirs, il enverra son rapport au général commandant, s'il n'y a rien que d'ordinaire; mais dans le cas d'un grand mouvement, tel que celui qu'on attend, il s'empressera d'en donner avis sur-le-champ; et pour plus de sûreté, il le fera par duplicata, en envoyant deux hommes à quelques centaines de pas l'un de l'autre, lesquels s'observeront et s'avertiront réciproquement, de manière que l'un venant à être pris, l'autre puisse s'échapper et changer de route.

Comme le principal but de ce détachement est de découvrir sans être découvert, il est essentiel que les hommes et les chevaux soient pourvus de vivres et de fourrages pour quelques jours, et que, ce temps écoulé, le détachement soit relevé par un autre également pourvu du nécessaire. Quant à l'officier qui a le premier occupé le poste, et qui en connoît tous les détails, l'intérêt de l'armée lui fait un devoir de demander à continuer ses observations.

Le nouveau détachement qui doit être sous ses ordres, lui sera amené de nuit avec les précautions prescrites, par un homme de l'ancien, qui connoît le lieu du rendez-vous. Au moyen de ces différentes précautions, il pourra continuer quelque temps à observer sans être découvert; mais si, par quelque événement, on venoit à le découvrir, il doit redoubler de vigilance et d'attention pour échapper aux recherches. Pendant le jour, il tâchera de se maintenir dans son poste le plus long-temps possible, soit en occupant une autre place, soit en se cachant davantage, et en observant avec plus de soin. Aussitôt qu'il fera obscur, il choisira dans le voisinage un endroit plus écarté pour y passer la nuit; cette place ne doit être connue d'avance que de lui seul; de là il enverra continuellement de petites patrouilles pour se couvrir en tout sens et être averti à temps de ce qui viendroit à lui. Ces petites patrouilles doivent marcher dans le plus grand silence; s'il est nécessaire, quelques-unes se feront à pied. Avant le point du jour, le détachement doit sortir de ce poste nocturne, pour ne pas donner à connoître le lieu de sa retraite, et pouvoir l'occuper plusieurs nuits de suite, s'il ne s'y trouve point troublé.

Pendant le jour, l'officier se placera sur la hauteur qu'il aura déjà occupée, ou sur quelqu'autre, d'où il puisse également bien observer l'ennemi; ne communiquant à personne ses desseins, restant seul instruit de l'endroit où il passera le jour et la nuit suivante, choisissant ses postes de jour et de nuit, tantôt dans un endroit, tantôt dans un autre, il pourra se soutenir assez long-temps dans les environs pour remplir le but de sa mission; et sans rien communiquer de ses projets, il lui suffira d'indiquer à son détachement le lieu du ralliement au camp, ou à tout autre poste, au cas qu'il fût obligé de se disperser.

Le commandant d'un poste près de l'ennemi, ne doit jamais permettre qu'on allume du feu pendant la nuit, ni que les hommes à ses ordres aillent de jour chercher dans les villages les choses dont ils pourroient avoir besoin.

L'officier chargé d'une commission aussi délicate,

pour s'en acquitter avec succès, doit se faire une étude particulière du terrain sur lequel il est envoyé; s'appliquer à connoître tous les environs, les gorges, les bois, les hauteurs, les défilés, afin de pouvoir changer souvent de position, et sans que les habitans, ni l'ennemi puissent s'assurer positivement de la situation de son poste, ce qui décideroit à agir contre lui; l'ennemi doit, en perdant du temps à le chercher, lui donner le moyen de l'éviter.

Dans de pareilles circonstances, les chevaux ne doivent jamais être dessellés; ou, si cela devenoit absolument nécessaire, on en dessellcroit une moitié, ensuite l'autre : quant aux hommes, on ne peut leur permettre de reposer qu'avec la même discrétion; et l'officier, par sa bonne contenance et son exemple, doit chercher à les encourager de jour, et à les tenir alertes et éveillés de nuit.

Un officier commandé pour cette sorte de reconnoissance, n'ayant pour principal but que d'observer les mouvemens présumés de l'ennemi, et d'éclairer ses démarches, par un pays qui doit lui être connu, ne doit nullement chercher à faire des prisonniers, ou quelqu'autre capture, mais s'occuper uniquement d'exécuter avec intelligence, ce qui lui est prescrit, afin de n'être pas obligé d'abandonner son poste sans pouvoir remplir sa mission. Il doit au contraire éviter de se montrer pendant le jour aux habitans, et de leur être à charge, parce qu'assurément ceux-ci, pour s'en débarrasser, ne manqueroient pas de le découvrir et de le faire chasser du voisinage; il doit se contenter de louvoyer continuellement autour de l'ennemi, et d'observer en silence ce qui se passe.

Un officier chargé d'une commission de cette nature, doit s'attendre à beaucoup de peine et de fatigues; mais, s'il y réussit, il aura rendu un grand service à l'armée; la vie de beaucoup d'hommes, le succès d'une grande entreprise, dépendent souvent d'être instruit à propos d'un mouvement décisif de l'ennemi.

Au reste, il pourra faire usage des règles prescrites

pour la sûreté des postes et des gardes avancées, en les appliquant avec discernement à sa situation.

CONDUITE
D'UN OFFICIER DE TROUPES LÉGÈRES,
lorsqu'il est envoyé pour faire des prisonniers.

Il y a plusieurs manières de faire des prisonniers; elles dépendent du talent de celui qui est chargé de cette mission, des lieux dans lesquels il doit la remplir, et des différences que le jour et la nuit doivent apporter dans son entreprise. L'enlèvement de quelques hommes ou d'un poste n'est pas d'une grande difficulté; mais il devient souvent très-important, et d'une grande utilité au général, qui ne peut avoir aucun avis sur les desseins de l'ennemi, par le moyen des espions, ou dans des terrains qui ne facilitent pas les reconnoissances.

Pour réussir à faire des prisonniers, on s'approche de l'ennemi, avec les précautions qui ont été détaillées dans l'article des patrouilles et reconnoissances; on évite les grandes routes et les villages, on se glisse à travers les gorges, les vallées, on passe d'un taillis dans un autre, d'une hauteur sur l'autre; on profite de tout ce dont on peut se couvrir, et on épie de toutes parts le chemin que l'ennemi pourroit prendre.

Quand on veut s'instruire, et faire quelque découverte sur les hauteurs, l'officier s'y porte seul et à pied, et si la montagne est nue, s'il ne peut y trouver aucun objet pour se couvrir, il doit recourir à quelque déguisement propre à cacher l'accoutrement militaire, et affecter même l'attitude d'un paysan qui travaille à la terre. Tout cela n'a pour objet que de prendre langue, et d'observer au juste la marche des détachemens de l'ennemi. Si on en aperçoit un qui soit de la force du sien, ou plus foible, en sortant de son embuscade, on fond dessus avec impétuosité, et l'on fait quelques prisonniers.

Dans la première surprise, on leur demande ce qu'il importe de savoir, et avant que les prisonniers aient eu le temps de composer leurs discours, on retient exactement les circonstances de ce premier aveu. L'officier qui commande leur promettra de leur rendre la liberté s'ils disent vrai, après en avoir eu la certitude; si la capture et les découvertes qu'il aura faites peuvent remplir l'objet de sa mission, il se hâtera de les ramener ou de les envoyer au général.

En supposant que le commandant ne fût pas satisfait du rapport des prisonniers, qu'ils ne lui apprissent et ne lui dissent rien de positif, il les enverroit néanmoins, sous escorte, au quartier-général, et il aviseroit à faire une meilleure capture, en s'éloignant du lieu de la première attaque. Après une action, il ne seroit pas prudent de rester dans la station où elle a eu lieu.

Dans une expédition de cette nature, il ne faut pas perdre patience, et se lasser d'attendre l'occasion; c'est elle qui doit décider de l'action : en se découvrant mal à propos, par précipitation, on risque de tomber dans le piége qu'on veut tendre à l'ennemi.

Si le détachement destiné à faire des prisonniers se trouve posté dans un bois, et si l'officier voit venir à lui, du côté de l'ennemi, il enverra doucement un homme des mieux montés audevant d'eux, par un chemin détourné, afin qu'on ne sache pas positivement d'où il vient : cet homme, en se faisant suivre et ayant l'air de se sauver, lorsqu'il les rencontrera, cherchera à les attirer près de l'embuscade; mais si c'étoit un détachement un peu considérable, au lieu d'un homme, on pourra en faire sortir quatre ou cinq, de la même manière, qui auront l'air de faire patrouille et de se sauver lorsqu'ils auront été reconnus par le détachement, qui ne manquera pas de les poursuivre; mais en ménageant leurs chevaux, ils auront l'air de se compromettre, et ne presseront leur marche qu'autant que l'ennemi mettra de vivacité dans sa poursuite, et, de cette manière, ils le conduiront jusqu'au lieu de l'embuscade. C'est alors au commandant à saisir avec justesse le moment précis pour

faire sa capture : trop de vivacité ou de lenteur nuiroit également au succès.

L'embuscade découverte, il faut changer de poste; mais attendre la nuit pour entrer dans celui qu'on aura choisi : et jusques-là on ne doit s'occuper qu'à donner le change à l'ennemi.

On a parlé des précautions à prendre dans un poste d'observation ; au voisinage de l'ennemi, elles sont les mêmes, quand il s'agit d'une embuscade.

Si on est parvenu à se saisir de quelques prisonniers assez instruits, pour penser qu'on puisse tirer d'eux les renseignemens qu'on desire, on les emmenera, et on les enverra, sans perdre de temps, par la route la plus sûre, fût-elle même la plus longue.

Il seroit superflu de rapporter toutes les petites ruses de circonstance, que l'intelligence de chacun peut suggérer, et qu'on peut employer avec succès. Ce ne sont pas seulement les bois qui peuvent receler une embuscade, une ravine, une fondrière peuvent servir au même objet; mais, quelque part qu'on se place, il faut au moins deux issues opposées, afin de ne pas se laisser enfermer, si l'on vient droit à vous avec des forces que vous ne puissiez combattre. C'est en gagnant ces endroits, pendant la nuit, et lorsqu'on aura reconnu la route que les patrouilles tiennent ordinairement qu'on peut réussir à enlever, à la pointe du jour, la première qui se présentera.

Dans l'obscurité, on observera tout ce qui a été dit à l'égard des patrouilles de nuit, et en s'approchant, le plus qu'on pourra, des postes avancés de l'ennemi ; on épiera le moment d'enlever une patrouille, en se plaçant dans quelque coude ou détour de chemin, afin de n'être pas apercu. Si la patrouille suit ce chemin, l'officier tombera dessus avec la plus grande légèreté, et se saisira de tout ce qu'il pourra attraper; s'il observe qu'elle passe de côté, il enverra au devant deux hommes bien montés, qui, allant à sa rencontre, et feignant de se sauver, pourront l'attirer dans le piége, en se faisant poursuivre : c'est par ce motif que, pendant la nuit, on ne doit pas poursuivre l'ennemi sans précaution.

Si l'on a dans la troupe quelques hommes qui parlent la langue de l'ennemi ; on les enverra en avant tout contre ses vedettes, ils se diront déserteurs, parleront avec elles ; pendant que la conversation s'établira et que les vedettes seront occupées, on tâchera de percer la chaîne et d'approcher du poste principal que l'on peut attaquer par surprise ; mais, si l'on ne pense pas pouvoir y réussir, on se contentera d'envelopper les vedettes, de leur couper la retraite, et de les enlever de cette manière.

Lorsque l'on sort pour de pareilles expéditions, où les individus sont plus exposés qu'à l'ordinaire, il est bon de ne prendre avec soi que des gens sûrs, et de ne point leur laisser emporter avec eux d'argent. Les hommes du détachement le déposent à la caisse du régiment, qui leur en donne une reconnoissance en forme. Il arrive souvent qu'un homme, courageux d'ailleurs, néglige son devoir pour ne point exposer son argent.

Si le détachement a besoin de vivres et de fourrages, on s'en procurera, de nuit, de la manière qui a été indiquée.

DE LA MANIERE
DONT L'INFANTERIE
PEUT FAIRE DES PRISONNIERS.

L'INFANTERIE ne peut guère s'aventurer au loin, et surtout de jour, pour faire des prisonniers ; pendant la nuit elle a plus d'avantage : elle peut même, suivant le terrain, entreprendre d'attaquer les postes de cavalerie avec succès.

Il s'agit pour elle de filer par les endroits fourrés, mal gardés par la cavalerie ; après avoir traversé les vedettes, il ne faut se diriger sur le poste principal qu'en suivant les lieux et les contours qui peuvent favoriser la marche de l'infanterie.

Si l'emplacement de la grand-garde est mal choisi; s'il se trouve, sur ses derrières, des bois, des broussailles, des chemins creux, ce sont ces endroits qu'il faut gagner par préférence; delà on peut observer l'ennemi. Et, avant la pointe du jour, lorsque le sommeil assoupit ceux qui se chauffent, on peut marcher à eux, les étonner par une décharge faite de près, et tomber avec la bayonnette sur ceux qui sont à pied : la frayeur de la surprise fait, en pareil cas, sauver ceux qui sont à cheval, et l'on se rend facilement maître de ceux qui sont à pied et de leurs chevaux. On s'en saisit, et l'on regagne, au plus vite, le bord des bois.

On peut de même, par une connoissance exacte du local, surprendre et défaire un poste d'infanterie. L'esprit de précaution, réuni à la hardiesse et à l'étude du terrain, assurent le succès de ces sortes d'entreprises.

DES PATROUILLES
ET
RECONNOISSANCES DE NUIT.

Dans le chapitre précédent, on a fait observer qu'il falloit distinguer les patrouilles et petits détachemens qui rodent à quelques centaines de pas pendant la nuit sur le front d'un poste pour sa sûreté particulière, des reconnoissances dont le but est de savoir si réellement l'ennemi est arrivé à tel endroit, s'il y est en force, quelle est sa position, quels sont ses desseins, etc.

Il est souvent nécessaire de prendre ces sortes d'éclaircissemens pendant la nuit, et dans ce cas il faut agir avec beaucoup de précautions et d'intelligence.

Lorsqu'un officier ou sous-officier sera envoyé de nuit avec un détachement pour avoir des nouvelles de l'ennemi; il formera toujours une avant-garde proportionnée à la force de son détachement, en observant de la tenir plus ou moins rapprochée, selon que la nuit

sera plus ou moins obscure ; il en sera de même à l'égard des hommes qui seront envoyés sur les flancs : tous doivent marcher de façon à ne pas perdre de vue la troupe, et à pouvoir se régler d'après ces mouvemens.

Le détachement entier fera de fréquentes haltes pour écouter si l'on entend quelque chose ; quelques hommes de la troupe mettront de temps en temps pied à terre, et appliquant l'oreille contre terre, ils découvriront par-là s'il y a des troupes en marche dans les environs.

Les hommes qui vont devant et sur les côtés sont plus à portée de bien entendre que ceux qui composent le corps de la troupe, attendu que ceux-ci en sont empêchés par la marche de leurs chevaux.

Dans les patrouilles et reconnoissances de nuit, il faut faire observer le plus grand silence, n'avoir avec soi ni chien, ni chevaux sujets à hennir, et, s'il est possible, point de chevaux blancs ; défendre très-expressément aux hommes de parler, de battre le briquet ou de fumer ; le bruit qu'on fait empêche d'entendre celui qui vient de loin, et le moindre feu suffit pour annoncer à l'ennemi qu'un parti s'avance. Si cependant il devenoit nécessaire à l'officier de savoir l'heure qu'il est, il feroit battre le briquet, sous le manteau, et allumer un peu d'amadou, avec la même précaution, pour s'en servir aussi sous le manteau ; il parcourroit le cadran, et éteindroit l'amadou aussitôt.

Si on entend beaucoup de chiens aboyer, il est à présumer qu'il y a du monde en mouvement aux environs : en ce cas, l'officier commandant le détachement choisira quelqu'un d'intelligent, et, par préférence, un sous-officier, qui cherchera à se glisser vers l'endroit d'où part le bruit.

Si le bruit vient d'un village, et si l'on ne peut rien voir du dehors, celui qui fera cette reconnoissance, donnant son cheval à garder, tâchera de pénétrer à travers les haies, jardins et basses-cours, jusqu'à la première maison où il verra de la lumière, et de parvenir, en marchant à quatre pattes pour n'être pas aperçu, jusques sous la fenêtre éclairée. Si, en regardant à travers cette fenêtre, il ne voit pas de soldats ennemis, il

frappera et priera poliment l'hôte de venir lui parler. Il lui demandera quel nombre de troupes et de quelle espèce il y a dans le village ou dans les environs, et se retirera ensuite en silence pour en rendre compte au commandant du détachement.

Si le sous-officier aperçoit un feu au dehors du village ou dans la campagne, il s'en approchera doucement; s'il ne peut le faire à cheval, il le donnera à garder, et tâchera d'y parvenir à pied, à l'effet de voir si ceux qui s'en servent sont ennemis : il reconnoîtra leur nombre et leur arme. Si c'étoit des pâtres, des paysans, il s'informera d'eux de ce qu'il lui importe de savoir, et se dira, suivant les occurrences, du parti dont peuvent être les gens du pays.

Si le détachement se trouve dans un pays inconnu, il ne partira pas sans s'être pourvu d'un guide; et si l'on n'est pas parfaitement assuré de sa fidélité, on ne pourra se dispenser de le faire lier et conduire par un homme du détachement : on doit aussi le menacer de lui brûler la cervelle s'il livre le détachement entre les mains de l'ennemi.

Dans les patrouilles qui ont pour objet une reconnoissance de nuit, il faut chercher à avoir avec soi des gens qui parlent couramment la langue du pays, principalement quand c'est en pays ennemi, afin de pouvoir passer plus facilement pour une troupe amie, et prendre chez les habitans des renseignemens sur ce qu'on desirera de savoir.

L'officier recommandera aux deux hommes choisis qui doivent marcher en avant de la troupe, à distance convenable, de faire attention, en s'arrêtant souvent, aux coups de sifflets, et autres signaux convenus qui pourroient annoncer le voisinage de l'ennemi, et donner la connoissance de sa marche : ces dispositions exigent de nouvelles précautions.

Lorsqu'un officier fera, pendant une nuit obscure, l'avant-garde d'un plus gros détachement, il fera précéder et suivre sa troupe par des hommes qui marcheront un à un à la suite les uns des autres, et formeront une espèce de chaîne depuis l'avant-garde jusqu'au

corps de la troupe. La même précaution peut être employée de jour, lorsqu'on traverse un bois épais dont les chemins sont étroits et tortueux.

De nuit, à chaque chemin qui se croise, l'officier commandant ladite avant-garde, ne manquera pas d'y laisser un homme, pour enseigner à ceux qui suivent le chemin qu'il aura pris.

On veillera très-attentivement, en marchant de nuit, à ce que les hommes qui composent le détachement ne s'endorment pas : ceux qui s'endorment à cheval s'arrêtent tout court, le mouvement se communique à ceux qui suivent et qui ignorent les raisons de ce retard, ce dont il peut résulter les plus grands inconvéniens.

Lorsqu'on fera patrouille de nuit en rase campagne, on pourra, comme il a été dit, faire de petites patrouilles sur les flancs; mais quand il s'agira de passer une forêt, ces petites patrouilles se replieront sur le corps de la troupe, et se rapprocheront à proportion de l'épaisseur du bois ou de l'obscurité de la nuit : elle ne doivent jamais se perdre de vue; autrement elles s'écarteroient bientôt et pourroient se perdre. Si le bois ne leur permettoit pas de marcher sur le flanc, à une très-petite distance, il faudroit les faire rentrer dans le chemin en avant-garde, et en filant un à un.

Si l'officier commandé pour une reconnoissance de nuit a des chasseurs à pied ou autre infanterie avec lui, il fera faire, également en plaine, les patrouilles de flancs par la cavalerie; mais au passage d'un bois, il ne laissera marcher en avant que deux hommes de la troupe à cheval, lesquels seront suivis, à une petite distance, par le corps de l'infanterie, divisé en deux ou plusieurs pelotons, suivant sa force. La cavalerie suivra; elle aura, à quelque distance, deux hommes d'arrière-garde. L'infanterie fera les patrouilles de flanc le long du détachement, étant plus propre à passer, de nuit comme de jour, par les petits sentiers et les endroits fourrés. Aussitôt qu'on entendra un coup de fusil ou de pistolet en avant, ou qu'on apercevra quelque parti ennemi, l'infanterie se rangera brusquement sur la droite et la gauche du chemin, dans la forme d'une tenaille bien ouverte ou

d'un angle rentrant, en laissant le passage libre, ou bien se placera d'un seul côté, afin que l'ennemi, tombant sur les deux hommes d'avant-garde, ceux-ci puissent se replier sur la troupe, et afin qu'étant poursuivis, on puisse recevoir l'ennemi avec une salve croisée et en bon ordre, ou une décharge générale sur son flanc(1).

Lorsque le feu de l'infanterie aura obligé l'ennemi de se retirer, la cavalerie se mettra à sa poursuite, et l'infanterie se portera en avant, en filant par les côtés de la route, afin que si la cavalerie se trouvoit repoussée, elle pût se retirer sous la protection du feu de l'infanterie qui couvre la tête du chemin. En supposant que le détachement entier se vît contraint de céder à une force supérieure, l'infanterie feroit l'arrière-garde dans le bois, et la cavalerie en rase campagne.

Si un détachement se trouve poursuivi par une troupe de cavalerie nombreuse, et si c'est en rase campagne, le détachement se rangera sur une seule ligne, et partageant son infanterie en trois corps, l'un occupera le centre, et les deux autres les ailes de la cavalerie séparée en deux corps. L'infanterie, soutenue par la cavalerie, fera un feu continuel en se retirant, elle écartera la cavalerie ennemie; celle-ci, se trouvant supérieure en nombre, ne s'exposera pas volontiers au feu de l'infanterie; et pour l'inquiéter de tous côtés, on pourra distribuer quelques bons tireurs de l'infanterie, un à un, sur le front et sur les derrières de la cavalerie, afin d'en éloigner les escarmoucheurs.

Dans cette disposition, l'infanterie et la cavalerie se soutiennent réciproquement, et agissent ensemble, ce qui vaut mieux que de faire opérer chaque corps en particulier, et séparément. Lorqu'on suit cette dernière méthode, il arrive souvent qu'un corps abandonne l'autre, et que celui qui reste seul, au lieu de faire face à l'ennemi, ne cherche qu'à se retirer à la faveur de la nuit, ce qui ne s'exécute pas toujours en bon ordre et sans perte.

(1) Dans la grande obscurité, on doit préférer de se jeter d'un seul côté du chemin.

Si l'on ne se trouvoit trop pressé, et si le nombre des ennemis paroissoit s'augmenter, on enverroit aussitôt quelques gens sûrs demander du renfort au camp, pour ne pas s'exposer à perdre en entier le détachement. Quand la cavalerie se trouve inférieure en qualité et en nombre, soit de jour, soit de nuit, elle doit chercher à se combiner avec l'infanterie, autant qu'elle le peut; cette réunion embarrasse les plus habiles, attendu que le feu de l'infanterie apporte toujours quelque désordre parmi la cavalerie, et que, dans cet instant, une petite troupe qui charge en ordre, en profitant du désordre de la troupe ennemie, peut obtenir un grand succès. Un homme expérimenté ne se porte qu'avec beaucoup de circonspection sur la cavalerie soutenue par l'infanterie, lorsqu'il s'en trouve dépourvu, et le nombre ne balance qu'imparfaitement ce désavantage, surtout s'il est encore combiné avec les accidens du terrain.

Quelquefois le général est averti, pendant la nuit, que l'ennemi marche et vient à lui, sans savoir précisément de quel côté il dirige ses forces : or, comme il lui importe de savoir si l'ennemi tourne sur un flanc ou sur l'autre, la reconnoissance qu'il s'agit d'en faire devient une commission de la plus grande importance.

On ne peut alors trop recommander à un officier de troupes légères d'examiner soigneusement le terrain qu'il parcourt, même dans les circonstances indifférentes : comme aussi de bien remarquer les objets faciles à retrouver la nuit; un arbre, une haie, un buisson, une grosse pierre, sont autant d'indications pour se reconnoître, quand le jour manque, et pour se diriger avec précision, lorsqu'on est chargé d'éclairer la marche de l'ennemi, que l'on suppose se faire à la faveur de l'obscurité. Dans ces circonstances, si l'on hésite, si l'on s'en tient à la rencontre des premières patrouilles et flanqueurs, dont l'ennemi ne manque pas de se couvrir, on est repoussé; on n'apprend rien de ce qu'il faudroit savoir, et l'ennemi continue de marcher en silence derrière la chaîne de ses détachemens. Dans

une semblable disposition, un officier intelligent et déterminé, peut rendre un service signalé à l'armée; il doit s'être assuré d'avance par ses reconnoissances particulières, que dans telle direction, en partant de tel point, il y a devant lui douze ou quinze cents pas, ou plus encore de terrain ouvert sur une certaine largeur, qu'il peut parcourir sans rencontrer aucun obstacle.

Celui qui aura l'avantage que l'on vient d'indiquer, doit prévenir sa troupe de son dessein, la mettre sur quatre rangs afin de lui donner plus de consistance et d'ensemble; lui dire qu'en le suivant elle n'a devant elle qu'un terrain uni et découvert, sans trous, sans fossés, sans obstacles; qu'il lui suffit de se soutenir au grand trot, sans se désunir, et de le suivre en masse, sans changer d'allure : alors il traversera toutes les patrouilles. Les colonnes même, s'il en rencontre, s'ouvriront, ne pouvant discerner à qui elles ont affaire; la terreur lui servira d'avant-garde, et, pendant la nuit, l'ordre dérangé ne se rétablit point. Plus l'officier qui aura fait une telle disposition rencontrera d'ennemis, moins il aura à craindre, s'il ne se laisse pas surprendre lui-même, et s'il ne perd pas sa direction. Arrivé à son terme, il fera volte-face, et, avec la même hardiesse, il profitera du désordre pour reprendre son chemin.

Il ne faut pas penser que la rencontre d'une colonne d'infanterie soit bien dangereuse : au bruit et à la rapidité de la marche, cette infanterie ne sachant si ce n'est pas un détachement de sa propre cavalerie, ramené et poursuivi par l'ennemi, se disposera à s'ouvrir et laisser passer, plutôt qu'à faire feu sans savoir sur qui. Aux cris qui s'élèveront, l'officier jugera du reste où il en est, et avant que la reconnoissance soit faite, il aura tourné brusquement et repris sa course; le feu que l'on pourroit faire alors sur lui seroit de nul effet, et ne serviroit qu'à constater ce qu'il s'agissoit de découvrir.

Mais si l'on n'a rencontré que des patrouilles, et si l'on a parcouru tout l'espace où l'on auroit dû rencontrer des colonnes, si l'ennemi eût été dans le dessein d'agir sur ce flanc, alors il est évident que, dans un

cas d'attaque, l'attention doit se porter sur l'autre flanc.

C'est ainsi qu'un officier de cavalerie peut trouver beaucoup d'occasions de se signaler, par l'exactitude avec laquelle il aura reconnu un terrain. Le succès de beaucoup d'entreprises hardies tient à cette espèce d'étude, à cette sorte d'intelligence appliquée aux circonstances du jour et de la nuit.

Lorsqu'un détachement, qui va reconnoître de nuit, a des défilés et des ponts à passer, il faut commencer par faire visiter exactement tout ce qui les environne, et ne pas y passer qu'on ne soit sûr qu'il n'y a aucune troupe ennemie dans le voisinage. Si l'on se propose de retourner par le même chemin, il faut laisser, près des ponts ou des défilés, un ou deux hommes qui puissent avertir de l'approche de l'ennemi, comme on l'a dit au chapitre des reconnoissances de jour, par des coups de pistolets, ou d'une autre manière, selon les distances; et, dans ce cas, on feroit prendre au détachement un autre chemin.

Si une expédition nocturne se fait tout près des postes ennemis, ou si l'on passe devant eux, il faudra se couvrir de ce côté, et de distance en distance, par de petites troupes de cinq à six hommes, afin que si quelque parti ennemi vouloit approcher et reconnoître, il ne puisse pas déranger la marche du détachement. Ces petits corps peuvent toujours arrêter l'ennemi quelque temps, et dans l'intervalle, on peut reconnoître à qui l'on a affaire.

Chaque fois qu'il se trouve de l'infanterie dans un détachement, c'est elle qui doit couvrir la marche de la cavalerie dans les bois et les lieux où il se trouve beaucoup de couvert et de haies.

Quand un détachement aura besoin de fourrage pendant la nuit, on pourra envoyer quelques hommes, parlant le langage du pays, dans le village à portée d'en fournir. Ils porteront eux-mêmes sur leurs chevaux, au détachement, ce qui leur aura été délivré, sans commettre aucun excès. Les bons traitemens empêchent que les gens du lieu ne s'empressent de dénoncer à l'ennemi

le passage d'un détachement; et en portant soi-même le fourrage, on leur laisse ignorer où se tient le gros de la troupe.

On peut aussi tromper les gens du pays sur le nombre, en demandant plus que de besoin, et faisant semblant de se contenter de quelque chose de moins : cette règle ne convient qu'à un détachement très-peu nombreux.

Lorsqu'une patrouille aperçoit, de nuit, l'ennemi en marche, sans en être vue, elle doit détacher aussitôt un homme sûr pour en donner avis aux gardes avancées, afin de les tenir alertes; elle s'avancera ensuite, autant qu'elle le pourra, pour reconnoître la force de ceux qui marchent, ce dont on peut juger par le pas réglé des chevaux : un bruit uniforme, plus ou moins étendu, annonce une troupe plus nombreuse que celle que fait une petite troupe, qui devient souvent intermittente. Lorsqu'une patrouille sera assurée de la force et de l'espèce des troupes, de la direction qu'elles tiennent, elle tâchera de se retirer doucement en arrière, et en détachant, au plutôt, un second homme de la troupe pour porter cet avis circonstancié au général commandant. Dans le cas où la patrouille seroit découverte, alors elle tirera quelques coups de pistolet pour signaler l'ennemi aux postes voisins, et se retirera sur le poste le plus à portée; elle cherchera, conjointement avec la troupe qui l'occupera, à disputer le terrain à l'ennemi, s'il s'avançoit directement par ce côté.

Il arrive souvent que l'ennemi cherche à faire, avec quelques détachemens, des apparitions subites et fréquentes, afin de mettre l'alarme dans les postes, et les fatiguer par cette manœuvre, en faisant tirailler de toutes parts. Quand on aura reconnu le dessein de l'ennemi, il faudra l'observer, s'abstenir de tirer quand il paroîtra, le laisser s'avancer, et avertir les postes de sa marche; alors, en se réunissant contre lui et l'enveloppant, il sera bientôt dégoûté de ces sortes d'expéditions.

Quelquefois l'ennemi vient au grand galop, par la connoissance qu'il a du terrain, et se mêlant ainsi aux

patrouilles et aux grands-gardes, il se jette sur le camp, ce qui peut y porter le plus grand désordre : le bruit et la terreur surprennent les gens endormis, ils s'éveillent dans le tumulte, et se mettent à fuir, au lieu de se porter à la place d'alarme de chaque escadron et bataillon. En pareille circonstance, ceux qui ont l'ennemi en tête doivent tirer beaucoup, afin que ce bruit serve d'avertissement, et que l'on puisse faire prendre les armes avant que l'ennemi ne tombe sur le camp. Ceux qu'il a rencontrés en chemin et qui se sauvent devant lui, doivent être instruits d'avance qu'ils ne doivent pas se retirer sur le camp, mais chercher à en détourner l'ennemi, en se faisant poursuivre par un autre chemin, autrement les fuyards et l'ennemi arrivant pêle-mêle, ce seroit le moyen de rendre le désordre plus grand.

DES PATROUILLES ET RECONNOISSANCES DE L'INFANTERIE PENDANT LA NUIT.

Après les détails dans lesquels on vient d'entrer, il reste peu de choses à dire sur les patrouilles et reconnoissances particulières à l'infanterie. Elles se font rarement à d'aussi grandes distances que celles de la cavalerie, et quand elles sont poussées fort loin, c'est toujours à la faveur des bois et des montagnes, ou des lieux couverts, ce qui les rend plus faciles, et ceux qui auront fait attention à ce qui aura été dit sur les reconnoissances de la cavalerie, y trouveront toutes les précautions qui peuvent assurer et faciliter celles de l'infanterie, qui portent absolument sur les mêmes principes.

Dans le cas où, l'ennemi en présence, on soupçon-

seroit qu'il auroit décampé sourdement de nuit, en conservant ses feux, pour venir se placer sur quelque terrain avantageux, qui favoriseroit son attaque sur les flancs, ou le revers de la position qu'on occupe, la reconnoissance d'un tel dessein devenant d'une grande importance, pour n'être point surpris, à la pointe du jour, par une attaque vive et forte, à laquelle on ne seroit pas préparé, il est indispensable d'avoir connoissance de sa situation; alors la nature du terrain qu'il s'agit d'éclairer, décidera si l'on doit employer à cette reconnoissance de l'infanterie ou de la cavalerie.

On a observé, relativement à la cavalerie, qu'en pareil cas, l'ennemi ne manque pas de couvrir sa marche par une chaîne de petits détachemens plus ou moins soutenus, afin d'empêcher qu'on ne puisse le reconnoître, et pour tenir éloignées les patrouilles qui viendront à lui, de manière qu'elles ne puissent acquérir aucune connoissance certaine de sa marche.

Alors, si l'on avoit à sa disposition quelques hommes intelligens et fidèles qui connussent bien le pays, et sur le rapport desquels on pût compter, il y auroit plus d'avantage à les détacher seuls, que d'envoyer des patrouilles ordinaires, qui étant facilement découvertes, seroient repoussées, sans pouvoir parvenir à reconnoître ce dont il s'agit.

Dans cette position, un homme se glisse d'arbre en arbre, de haie en haie, et se couchant par terre au moindre bruit, il peut parvenir ainsi, et par la connoissance du local, à s'assurer si l'ennemi marche ou non de ce côté; mais de tels avis sont encore suspects; il est rare de trouver un homme qui veuille s'avancer seul, assez près, la nuit, pour bien juger, bien reconnoître l'ennemi, tantôt ils ont trop vu, tantôt ils n'ont ni vu, ni entendu ce qu'ils auroient pu voir et entendre; il n'est pas prudent de se fier à de tels récits.

Un moyen plus assuré d'être instruit des dispositions de l'ennemi, c'est d'avoir un officier qui connoisse bien le pays, de lui marquer la direction qu'il doit tenir, et l'endroit où il doit tâcher de parvenir.

Il faut donner à cet officier un nombre suffisant

d'hommes pour qu'il puisse culbuter les petits postes qu'il aura à rencontrer dans son chemin; il doit prévenir sa troupe d'observer le plus grand silence, de s'abstenir de fumer, et sur-tout, sous quelque raison et prétexte que ce puisse être, de ne pas tirer un seul coup de fusil, et de ne répondre à aucun coup de feu, sans son exprès commandement.

Il tiendra ses hommes serrés et ensemble, autant que le terrain et le chemin qu'il suivra pourront le permettre; il marchera sur le bord des bois, il évitera les maisons, il placera à la queue du détachement deux sous-officiers, chargés de faire suivre les hommes qui voudroient s'écarter; il se fera précéder par une petite avant-garde de deux hommes intelligens, qui l'avertiront, en revenant sur leurs pas, de la présence de l'ennemi, mais sans répondre à aucun cri de guerre, et en tâchant de n'en être point aperçus; sur leur rapport, l'officier se portera seul en avant, et s'il ne peut rien entendre ni discerner qui puisse fixer son jugement, il fera serrer sa troupe, faisant passer tout bas le commandement de l'un à l'autre; il continuera sa route en silence, jusqu'à ce qu'il trouve de l'opposition.

Les petits postes de l'ennemi, qui l'auront découvert, ne manqueront pas de faire feu à tort et à travers : la foiblesse de ce feu, pendant la nuit, ne doit pas l'arrêter; adossé à des bois dont le chef du détachement connoît les issues, sa retraite ne sauroit l'inquiéter, et en s'abstenant absolument de répondre à aucun coup de fusil, l'ennemi ne peut juger de sa force, ni savoir où et comment diriger son feu.

Si l'ennemi marche en effet à couvert de ses détachemens et de ses flanqueurs, après avoir percé cette chaîne, l'officier chargé de la reconnoissance ne tardera pas à arriver sur ses colonnes, qui s'arrêteront par l'inquiétude des coups de fusils; si quelques détachemens s'avancent au hasard, il tâchera de les éviter, en rentrant dans le bois, et, si dès-lors il en a pu voir assez pour se convaincre de la réalité de cette marche, il ne songera qu'à se retirer par l'intérieur du bois, en toute dili-

gence, pour donner promptement avis de ce qu'il aura observé.

Si l'obscurité l'empêchoit de discerner nettement l'état des choses, ou si le bruit des colonnes en marche ne se faisoit pas entendre assez distinctement, il chercheroit à s'avancer encore, et jusqu'à portée de ce qu'il soupçonneroit être une colonne; alors il lui enverroit une salve de tout son détachement, et, rechargeant de suite ses armes, il fileroit plus loin pour répéter la même manœuvre, en observant ce qui en pourra résulter, sans tirer davantage, et en changeant de place aussitôt pour se préparer à la retraite. Si en effet il a, près de lui, une colonne d'infanterie, dans la supposition que l'espace dont il s'agit soit un pays couvert, on ne manquera pas de riposter à sa salve, et de tirer sur lui : en changeant de place et portant plus loin la même alarme, bientôt il sortira assez de feu par salves pour constater la présence d'une colonne de l'ennemi. Il peut résulter de cette manière de mettre l'ennemi en mouvement, que celui-ci s'avançant vers l'endroit d'où le premier feu est parti, et ensuite vers la seconde place, ses détachemens venant à se méconnoître, fassent feu l'un sur l'autre, et que la colonne croyant avoir affaire à l'ennemi, tire toute entière. Il y a des exemples où la confusion est devenue générale, pendant une marche de nuit, par des aventures semblables. Cela est toujours bon à tenter, lorsque les circonstances le permettent, à la faveur de l'obscurité et de la parfaite connoissance que l'on peut avoir du pays.

DE LA CONDUITE À TENIR
DANS L'ATTAQUE D'UN DÉTACHEMENT
DE GROSSE CAVALERIE
OU
DE TROUPES LÉGÈRES.

Les troupes légères sont obligées de varier leur disposition d'attaque contre les troupes à cheval, suivant l'espèce de cavalerie avec qui elles ont affaire.

Si un officier, à la tête de cent chevaux ou plus, rencontre dans sa marche un détachement de cuirassiers ou dragons ennemis, au premier avis qu'il en recevra, il doit faire halte et chercher promptement à poster sa troupe, de manière à en cacher la force, soit en la couvrant de quelque rideau, soit en gagnant quelque endroit garni d'arbres. Pendant que la troupe se place ainsi, le commandant, prenant avec lui quelques hommes des mieux montés, reconnoîtra l'ennemi, observera sa force, sa contenance; il s'assurera des circonstances qui pourroient lui être favorables, s'arrêtant moins à la supériorité du nombre, qu'aux précautions et au bon ordre de l'ennemi, ou à la négligence qu'il observe dans sa marche.

L'officier commandant pourra juger si la troupe qui lui est opposée a fait beaucoup de chemin, si ses chevaux paroissent fatigués, si elle traîne des équipages à sa suite; il remarquera l'état des chemins que cette troupe vient de parcourir; il examinera si le terrain de la campagne est ferme et solide, ou s'il est humide et profond; si les chevaux y enfoncent et ont peine à s'en tirer; si l'ennemi traversant une plaine, passant un défilé, peut être enveloppé. Toutes ces observations appartiennent au coup-d'œil, l'occasion passe vite, les

dispositions doivent être promptes et s'appliquer aux circonstances du moment.

Si l'officier voit que la cavalerie ennemie marche par un terrain où il ne puisse pas l'attaquer avec avantage, il la laissera passer tranquillement, il la cotoyera ensuite, dans un certain éloignement, avec peu de monde, se faisant suivre par le reste de sa troupe, mais de manière à en dérober la vue à l'ennemi ; il pourra même faire gagner à sa troupe du terrain en avant, si le pays prête à cette manœuvre; il fera semblant ensuite de n'avoir pas l'envie ou le courage d'engager une action, et il continuera à marcher ainsi, jusqu'à ce que l'ennemi soit parvenu sur un terrain favorable à son projet.

S'il a pu reconnoître que la direction suivie par la cavalerie, l'oblige nécessairement à passer quelque défilé considérable, il fera ses dispositions pour y arriver, avec toute sa troupe, au moment où une partie de celle de l'ennemi engagée dans le défilé, sera séparée du reste; tombant alors de tous côtés sur son arrière-garde, il pourra la combattre avec succès.

Si le commandant de troupes légères a pu prévenir l'ennemi dans sa marche, et gagner la tête du défilé, il ne laissera passer de cette cavalerie que ce qu'il en voudra combattre, et la fera attaquer à la fois par le front et le flanc, à mesure qu'elle voudra se former à la sortie du défilé.

S'il peut attirer la cavalerie sur un terrain humide, où les grands chevaux enfoncent aisément, il manœuvrera de manière à les obliger à faire beaucoup de mouvemens et de conversions, afin de les fatiguer. Il s'apercevra bientôt après de la capacité du commandant de la troupe ennemie, et de la bonne ou mauvaise contenance de sa troupe; s'il pense qu'il y a quelque chose à gagner, ayant divisé son détachement en quatre, cinq ou six troupes, il en réunira plusieurs à un signal convenu donné avec la trompette, sur le côté le plus foible; l'ennemi une fois entamé se remettra difficilement en ordre; le premier succès décidera la suite de l'action. On ne doit chercher à prendre des chevaux et à faire des prisonniers, que lorsque la victoire est assurée, la

déroute de l'ennemi complète, et que de tous côtés il est en pleine fuite. Dans ce cas, l'officier fera annoncer à sa troupe le moment de faire des prisonniers, par une sonnerie convenue.

Il faut essentiellement habituer les troupes légères à ne songer au butin que lorsqu'elles peuvent le faire sans danger, autrement elles manquent leur coup, et perdent ainsi l'occasion de battre l'ennemi. Tandis qu'il est sur pied, le butin n'est qu'un piége auquel elles doivent se garder de se livrer.

On peut, en faisant attention à la manière dont l'ennemi éclaire sa marche, et selon les accidens du terrain, former le projet d'une sorte d'embuscade, en faisant gagner les devants à une partie de la troupe, jusqu'à la hauteur d'un bois clair ou d un fonds; alors arrivant sur l'ennemi avec le surplus partagé en petites troupes, s'il se met en bataille, en laissant ses derrières et les flancs découverts, la troupe embusquée saisira cet instant, ainsi que les troupes sur le front, pour tomber sur lui toutes ensemble, le disperser et compléter sa défaite.

Si la troupe qui doit prendre l'ennemi par derrière n'est pas assez forte pour risquer une charge, elle pourra au moins s'éparpiller et faire feu sur lui de tous côtés; il ne pourra alors faire autrement que de détacher un certain nombre d'hommes de sa troupe sur ceux qui le prennent à dos : les troupes qui lui seroient opposées doivent épier ce moment pour tomber rapidement sur les parties ébranlées, et rendre la confusion générale : les divisions, restées immobiles jusqu'alors, achèveront la déroute en se portant sur ce qui fera résistance.

Si le commandant ennemi est un homme expérimenté qui prenne toutes les précautions nécessaires pour éclairer sa marche, éviter d'être surpris, couvrir ses flancs, ses derrières, de maniere qu'on ne puisse l'attaquer que de front, le meilleur parti à prendre sera de s'éloigner tout à fait, à moins qu'il ne soit près de passer par quelque partie du terrain où l'on pourroit faire usage contre lui des moyens indiqués ci-dessus.

Lorsqu'un officier rencontre un détachement de cava-

lerie légère, de force égale au sien, la fortune se déclarera bientôt pour celui qui aura les hommes les plus instruits et les meilleurs chevaux. Après avoir pris toutes les précautions pour répondre aux petites ruses que l'habitude, l'intelligence et les circonstances auroient pu dicter à l'ennemi, il épiera le moment de rassembler la majeure partie de ses forces, à un signal donné, pour se former en ordre de bataille et fondre sur le gros de l'ennemi avec rapidité et dans le plus grand ordre : une charge régulière, faite à propos, dérange toutes les petites manœuvres, et décide promptement le succès. En supposant que l'ennemi, se voyant chargé en troupe serrée, se serve de ses armes à feu, on ne doit pas se laisser ébranler, ni lui riposter, mais continuer sa marche et tomber sur lui avec vigueur. Dans les combats de troupes légères, l'avantage sera pour celles qui, se conduisant en partisans pour les précautions, agiront cependant, dans leurs manœuvres, avec la régularité de la grosse cavalerie; l'avantage d'une troupe résulte de l'ordre, de l'union de sa marche, de son ensemble dans la charge, et, dirigée à propos, rien ne doit lui résister.

Si on commande un détachement d'une certaine force, on pourra le partager en cinq troupes, dont trois formeront la première ligne avec intervalle, et deux la seconde ligne, vis-à-vis les intervalles de la première; on manœuvrera dans cet ordre, jusqu'au moment où l'on pourra charger avec succès : alors faisant entrer, le plus promptement possible, la seconde ligne dans la première, mais de manière que les deux troupes de la seconde ligne viennent se réunir, sans intervalle, à la troupe du centre. Les trois troupes, réunies en murailles, se porteront directement sur l'ennemi; une des deux troupes des ailes cherchera à déborder l'aile opposée de l'ennemi, et à le prendre en flanc, et l'autre troupe manœuvrera pour couvrir le flanc de la ligne, et n'être pas débordée de ce côté; si, de ce même côté l'ennemi cherche, en se portant en avant, à refuser l'aile qu'on se propose d'attaquer, la troupe de l'aile opposée détachera la moitié de ses hommes, pour se disposer à

faire feu sur le flanc et l'extrémité de l'aile qui tourne, afin d'empêcher son mouvement, et donner le temps à la ligne de joindre l'ennemi du côté où il est débordé.

Il est des circonstances où, après avoir disposé une partie de sa troupe, pour couvrir ses flancs et ses derrières, ou bien, lorsqu'il n'y a rien à craindre, à cet égard, sur un terrain uni, et que l'on croit devoir présenter un grand front a l'ennemi, on dispose, de loin, sa troupe sur un rang, en observant de laisser à chaque aile quelques files sur deux rangs, afin que l'ennemi venant reconnoître, à une certaine distance, ne puisse pas juger de la force de la troupe. L'on peut, dans cet ordre, aller au-devant de lui, marchant en bataille, d'un pas modéré; sur cette apparence, l'ennemi qui croira le détachement plus fort qu'il n'est, aura plus de peine à se résoudre à l'attaquer : cependant s'il tient ferme, et se laisse joindre, il faut, quand on sera à portée, à un signal de la trompette, faire retirer sur les ailes les tirailleurs qui couvrent le front, se mettre au trot pour charger l'ennemi, et chercher, par un mouvement oblique, à déborder une de ses ailes. Il est cependant bon d'observer que, quand on est arrivé à la hauteur où la charge doit prendre de la vélocité, il ne faut pas entreprendre d'obliquer; ce mouvement pourroit occasionner des ouvertures dans la ligne, ce qui deviendroit d'autant plus dangereux qu'on n'auroit pas de second rang pour les remplir.

Le succès d'une charge dépend de sa rapidité, de la précision de la marche sur le point d'attaque déterminé, et du bon ordre du premier rang. On peut se passer quelquefois, dans les petits corps, d'un second rang; les chevaux ne se pressent, ni ne se soutiennent pas, ils se remplacent seulement. Si l'étendue de la troupe permet de déborder à la fois l'ennemi sur ses deux flancs, dans cette supposition, il faut que la marche en bataille se conserve, sans ouverture, sans intervalle, se fasse parallèlement et perpendiculairement, afin de tout renverser à la fois; et pour cela, l'allure doit être franche, mais réglée, et la distance de la charge d'autant plus courte qu'il faut, en se précipi-

tant sur l'ennemi, arriver en ordre sur toute l'étendue du front.

Si quelque partie de la ligne se trouvoit percée, emportée par l'ennemi, le surplus n'en doit pas moins soutenir la vivacité de son mouvement, son salut en dépend; en pareille occurrence, on ne peut réussir qu'en se faisant jour à travers l'ennemi. Il arrive assez souvent que quelques parties de la ligne sont respectivement emportées : mais l'avantage reste à celui qui a conservé le plus de troupes en ordre; c'est pourquoi, après une charge qui aura fait disparoître une partie de la ligne ennemie, il faut s'arrêter, se remettre en ordre le plutôt possible, et se contenter de faire poursuivre les fuyards par quelque troupe détachée de la ligne, en proportionnant leur nombre à la force qui leur est opposée; car si l'ennemi battu rétablit sa ligne le premier, et qu'il tombe sur l'aile qui le poursuit en désordre, il aura bientôt regagné l'avantage qu'il avoit perdu, et pourra même remporter une victoire complète.

Si la force d'un détachement permet de placer une ou plusieurs petites troupes en seconde ligne, au soutien de la première formée en muraille, le devoir de ces petites troupes est de marcher au soutien de ce qui auroit ployé dans la première ligne, comme aussi de se jeter dans les ouvertures qui viendroient à s'y faire, pendant les derniers instans de la charge; ou bien quelque partie de la première ligne ayant été emportée, de tomber, en flanc et à dos, sur ceux qui auroient ainsi percé, sans leur laisser le temps de poursuivre plus loin leur avantage, ni de se remettre en ordre.

En supposant que la supériorité de l'ennemi fût si évidemment démontrée qu'il devînt imprudent de chercher à l'attaquer, il faudroit se retirer, en exécutant les manœuvres de retraite, prescrites par l'ordonnance, ou en recourant aux moyens déjà indiqués dans cette instruction. C'est dans ce cas qu'il ne faut pas perdre de temps à juger de sa situation, et que le coup-d'œil doit décider promptement du parti qu'il faut prendre. Quand il s'agit de se retirer, il faut agir

avant que l'ennemi ait tourné sur les flancs. Lorsqu'on manœuvre par petites troupes dans une retraite, le chef particulier de chacune doit faire la plus grande attention aux commandemens généraux, et lorsqu'il ne les entend pas, ou que l'état des choses empêche qu'ils ne puissent lui parvenir, il doit se régler sur ce qui se passe à sa droite et à sa gauche, en jugeant les événemens et prenant conseil des circonstances.

CONDUITE

D'UN OFFICIER DÉTACHÉ,

EN AVANT D'UN CORPS DE TROUPES,

Au moment d'une affaire.

Lorsqu'un corps de troupes est disposé à se former en ordre de bataille, ou quand il doit se déployer, on commande ordinairement un ou plusieurs détachemens pour couvrir les ailes et le front de la troupe, pendant l'exécution de ces mouvemens. L'officier destiné à remplir cet objet, se porte en avant, avec sa troupe, vis-à-vis la partie de la ligne qu'il doit couvrir, il s'avance plus ou moins, suivant la proximité de l'ennemi et les avantages que lui offre le terrain; il détache, sur ses flancs des tirailleurs du côté de l'ennemi, de manière à masquer le mouvement qu'il est chargé de protéger; il fait soutenir ses tirailleurs selon les circonstances et la force du détachement, par de petites troupes, commandées chacune par des officiers, ou par des sous-officiers.

Le devoir des tirailleurs est de tenir l'ennemi écarté, au moyen d'un feu continuel. En supposant que ces tirailleurs fussent pressés trop vivement, ils viendroient se rallier aux petites troupes destinées à les

soutenir, lesquelles chercheront à repousser l'ennemi par des charges successives et répétées.

Pendant que les tirailleurs sont ainsi aux prises, l'officier doit porter successivement la vue sur l'ennemi et sur le corps qu'il doit couvrir; il donnera une attention particulière aux mouvemens de celui-ci, afin de régler ceux de sa troupe, et de prendre successivement des positions qui favorisent la formation de la ligne. Aussitôt qu'il entendra ou qu'il apercevra le signal convenu entre lui et le commandant de la ligne, il rassemblera son détachement le plus promptement possible, pour aller prendre la place qu'il devra occuper dans la ligne. Si l'officier détaché a eu pour objet de couvrir un corps de cavalerie dont il ne fait point partie, après que la troupe dont il aura masqué le mouvement sera formée, il se portera sur l'aile la plus découverte, ou la plus à portée; il se joindra à l'attaque; il en couvrira le flanc, et chargera tout ce qui voudroit l'attaquer ou l'envelopper. S'il réussit à culbuter l'ennemi, il le poursuivra pour l'empêcher de se rallier, et tâchera de le mettre tout à fait en déroute. Celui qui se livre ainsi à la poursuite de l'ennemi, ne doit pas cependant s'écarter au point de ne pouvoir plus être soutenu par la troupe à laquelle il est attaché, il ne doit pas courir le risque d'être coupé et enveloppé, en se portant trop en avant.

Ordinairement, en plaine rase, on dispose quelques escadrons de troupes légères pour protéger les flancs de la cavalerie de première et de seconde ligne; les uns suivent la première ligne, les autres la seconde, et tous dans l'intention d'arrêter l'ennemi, s'il se portoit sur les flancs de la ligne que l'on appuie. L'officier qui sera chargé de couvrir le flanc de la seconde ligne, ne doit pas balancer à se porter au soutien des escadrons qui couvrent les flancs de la première, s'il les voyoit attaquer avec avantage; mais cependant il faut qu'il se ménage une réserve, afin de ne pas abandonner aux entreprises de l'ennemi le flanc de la seconde ligne qui lui est confiée; mais s'il ne voit rien à portée qui le menace, il se servira de sa réserve pour

prendre en flanc ou à dos ceux qui se seroient présentés devant les premiers escadrons.

Si la première ligne de cavalerie a culbuté celle de l'ennemi, la seconde ligne voudra naturellement venir dans la mêlée au secours de la première; mais si cette seconde ligne est composée de grosse cavalerie qui ne puisse pas suivre légèrement, l'officier chargé de la couvrir, rejoindra la première ligne avec sa troupe, marchera serré et en ordre, afin qu'on puisse lui remettre les prisonniers, ce qui ne doit pas l'empêcher de faire attention à ce qui se passe derrière lui sur le flanc de la seconde ligne; il se tiendra prêt à y accourir avec sa réserve qui ne doit point recevoir de prisonniers.

Il arrive quelquefois que la cavalerie, étant appuyée à un bois, est dans le cas de charger; alors on le garnit d'infanterie et de canon pour empêcher l'ennemi de l'occuper. Celui qui sait se ménager un tel point d'appui, a déjà un grand avantage.

L'artillerie à cheval est aussi d'un grand secours pour les attaques de la cavalerie, quand elle sait choisir des positions qui lui permettent de prendre l'ennemi en écharpe; ou lorsque, placée en batterie avant que la cavalerie soit ébranlée au train de charge, elle a déjà tiré ses canons et ses obusiers.

Si un officier est détaché du gros de la troupe pour couvrir les manœuvres de retraite, il se portera en avant, comme pour masquer un développement, divisant sa troupe en trois ou cinq parties, il conservera le commandement d'un des détachemens; chacun des autres sera commandé par les chefs qu'il choisira; la troupe qu'il se sera réservée sera particulièrement destinée à porter secours où il en sera besoin; elle restera au centre, environ deux cents pas en arrière des autres.

La première ligne composée des petites troupes couvrant l'étendue du front, étant arrivée à portée, deux cents pas en avant de sa réserve, chaque petite troupe détachera la moitié de ses hommes pour escarmoucher à la manière des tirailleurs, ainsi qu'il est indiqué dans



l'instruction des manœuvres de ligne : le surplus restera ferme et ensemble au soutien des tirailleurs.

Lorsque le mouvement de retraite commencera et que la première ligne de la grosse troupe aura passé la seconde, l'officier fera sonner un appel ; à ce signal, les tirailleurs seront avertis qu'ils doivent se retirer derrière la petite troupe qui les a détachés, et se former sur une ligne à la hauteur de la réserve, qui ne doit se retirer que lorsqu'elle aura vu ses tirailleurs se reformer ; au moment où les tirailleurs passent, en se retirant, à côté de la petite troupe à laquelle ils appartiennent, le commandant de cette troupe doit ordonner aux hommes restés ensemble, de se porter en avant en tirailleurs. Ceux-ci soutiendront à leur tour l'escarmouche, et la première ligne de tirailleurs, ralliée en troupe, se placera à deux cents pas en arrière et à la hauteur où étoit la réserve ; le commandant de cette troupe la tiendra toujours en ordre, prête à marcher au soutien des tirailleurs, et ainsi successivement jusqu'à la fin de la retraite.

Au moment où l'officier fera sa retraite particulière, il détachera de ses ailes un nombre de tirailleurs, qui se porteront à cent pas en avant ; ils éviteront de s'engager, autant qu'ils le pourront, et dès qu'ils verront que la réserve a repris son poste, et qu'elle fait face de nouveau, ils iront, sans perdre de temps, reprendre leur place aux ailes, pour recommencer la même manœuvre.

Cette manœuvre, indiquée dans le chapitre des évolutions pour couvrir une retraite, demande de l'habitude, et les troupes légères doivent y être exercées très-souvent.

Lorsque dans ces retraites on gagne la tête d'un défilé, l'artillerie à cheval peut prendre une position, et favoriser la marche rétrograde du corps de troupes qu'elle est destinée à soutenir.

DE LA CONDUITE
D'UN OFFICIER
CHARGÉ DE COMMANDER LA CHAÎNE, PENDANT UN FOURRAGE.

Le terrain que l'on doit fourrager est toujours déterminé par le général de l'armée, et indiqué par les officiers de l'état-major.

Le commandant du détachement qui couvre un fourrage, doit reconnoître toutes les parties du terrain qu'il se propose de faire entourer, afin de disposer ses postes et de former la chaîne, d'après l'étendue de l'enceinte qu'il est chargé de garder.

Les troupes destinées à garder le fourrage doivent partir du camp d'assez bonne heure, pour que toutes les reconnoissances soient faites, la chaîne et les postes établis, lorsque les fourrageurs arrivent.

Dans un pays ouvert, les troupes légères font l'avant-garde; elles sont suivies de la cavalerie. Dans les pays couverts et coupés, quelques hussards ou chasseurs font l'avant-garde, ensuite marche l'infanterie, qui conduit avec elle son artillerie.

Tout le pays sur lequel on veut fourrager doit être reconnu en avant, au moins à trois quarts de lieue à la ronde, avant de placer les postes principaux et de former la chaîne. Pendant que cette reconnoissance se fera, le reste des troupes se tiendra en bataille vers le centre du terrain désigné pour le fourrage, dans un poste avantageux.

La reconnoissance terminée, l'officier commandant formera la chaîne, d'après les principes qui ont été établis dans le chapitre des gardes et postes avancés; il placera l'infanterie sur les bords des villages, derrière les haies et les chemins creux; les vedettes de la

cavalerie, occupant les endroits découverts, seront soutenues à vue, par une troupe, de distance en distance, ainsi que les sentinelles de l'infanterie.

Les hussards se tiendront en avant de la chaîne pour en éloigner l'ennemi, en escarmouchant s'il se présente, ou pour faire des patrouilles continuelles qui veilleront sur lui.

En arrière de la chaîne, et relativement à son étendue, ainsi qu'à la facilité des communications, on placera une ou plusieurs réserves, afin de soutenir et renforcer les parties de la chaîne qui seroient attaquées.

Dans les pays montagneux où les pentes des hauteurs ne seroient point accessibles à la cavalerie, on placera sur les points élevés l'infanterie avec son canon, pour battre sur les principaux débouchés.

Lorsque ces dispositions sont faites, on distribue l'espace à fourrager par régiment, et les officiers qui commanderont les fourrageurs auront grand soin que les trousses soient grandes, bien liées et bien chargées. Quand on n'a pas l'habitude d'en faire, on se trompe facilement sur l'effet du poids de l'herbe verte, et il arrive qu'à tout moment on est obligé de s'arrêter pour relever les trousses, qui, traînant par terre, empêchent les chevaux de marcher.

Si pendant la durée du fourrage, l'ennemi forme une ou plusieurs attaques, les petites escortes de chaque régiment se réuniront pour couvrir les fourrageurs qui se rassembleront par régiment. Les fourrageurs portent avec eux leur sabre; dans quelques circonstances on leur fait prendre aussi la carabine.

Si l'ennemi est repoussé, les troupes qui le suivront n'auront d'autre objet que de s'assurer de sa retraite, et sur le compte qu'elles en rendront, on continuera le fourrage.

Si au contraire la chaîne se trouve forcée, et la retraite nécessaire, les fourrageurs se retireront en ordre autant qu'il sera possible; c'est à quoi veilleront les petites escortes de chaque régiment qui se placeront dans la marche, de manière à couvrir le flanc des fourrageurs du côté de l'ennemi; tandis que les troupes

de la chaîne, formant l'arrière-garde, protégeront leur retraite.

Si le fourrage s'exécute tranquillement, les fourrageurs de chaque régiment, à mesure qu'ils auront terminé leur ouvrage, retourneront ensemble au camp avec leurs escortes particulières, et le commandant de la chaîne ne rassemblera les troupes qui la composent, que lorsqu'il aura vérifié que tous les fourrageurs auront rempli leur objet et seront partis.

Les dispositions de la marche de l'arrière-garde se feront dans l'ordre inverse de celui que les troupes auront observé, en venant former la chaîne.

Les règles pour fourrager dans les villages, sont à peu près les mêmes que pour fourrager dans la campagne; l'infanterie seulement doit être entièrement disposée autour du village, et la cavalerie sur les flancs et en arrière dans un terrain propre à faire agir. On ne fait fourrager qu'un seul village à la fois, puis un autre, afin que les troupes de la chaîne ne soient pas trop dispersées.

Les grands fourrages au vert, en présence de l'ennemi, ont l'inconvénient de rendre la chaîne très-difficile à garder à cause de son étendue; alors il vaut mieux fourrager deux fois consécutivement, sous la protection d'une chaîne plus resserrée et plus forte, que de s'exposer à la voir forcée, cet accident étant toujours suivi des plus grands désordres.

Lorsqu'on fourrage à une grande distance du camp, on place des corps intermédiaires propres à assurer la marche des fourrageurs, et à couvrir la retraite du détachement chargé de protéger le fourrage.

DE L'ATTAQUE
D'UN FOURRAGE
AU VERT OU AU SEC.

L'OFFICIER chargé de l'attaque d'un fourrage, doit reconnoître la disposition de l'ennemi, dans toute l'étendue de la chaîne, les endroits où il aura placé ses réserves, et les facilités, ou les difficultés que ces différens corps pourroient avoir à communiquer, et à se soutenir réciproquement.

Après avoir reconnu les points les plus foibles, il fera ses dispositions pour exécuter à la fois différentes attaques; il retiendra avec lui une partie de la troupe qu'il aura placée à couvert, dans la position d'où l'on peut mieux juger du succès des premières attaques, et se porter vivement sur le point qui sera entamé le premier, ou sur celui que l'ennemi auroit inconsidérément dégarni.

S'il réussit quelque part à percer la chaîne, il enverra sur-le-champ des tirailleurs dans l'intérieur du fourrage, pour porter le désordre parmi les fourrageurs, et les disperser.

Suivant le terrain et les rideaux derrière lesquels on doit manœuvrer, on peut employer différentes ruses pour retenir les réserves de l'ennemi, par l'apparence d'une ligne de cavalerie qu'on lui présente sur un seul rang, ou bien qu'on fait filer devant lui, et qui, en retournant par le derrière de la hauteur, fait un chapelet continuel, qui suppose un nombre considérable d'hommes marchant sur un certain point. Ce mouvement s'exécute cependant sans changer sa position. Pendant qu'on retient et qu'on occupe l'ennemi, d'un côté, de ces sortes de mouvemens, on tombe vivement sur un point moins facile à secourir. Il ne

faut point se rebuter parce qu'on aura été repoussé dans une première entreprise; toutes ces attaques feintes étant soutenues par la majeure partie des forces que l'on aura cachées, doivent finir par obtenir des succès.

Si l'ennemi poursuit inconsidérément une des attaques, c'est un moyen d'entrer dans l'enceinte du fourrage en le repoussant et le poursuivant à son tour. Avec de l'opiniâtreté et beaucoup de bruit, on sera toujours à peu près sûr d'empêcher, ou du moins de troubler un fourrage.

L'attaque, ainsi que la défense des fourrages au sec, appartiennent plus ordinairement à l'infanterie qu'aux troupes à cheval; mais lorsque la cavalerie sera commandée au soutien d'une semblable attaque, elle observera de tomber sur les fourrageurs lorsqu'ils sont en marche, et elle évitera d'entrer dans les villages.

DE L'ESCORTE
D'UN CONVOI.

La cavalerie est moins destinée à escorter et à défendre un convoi, qu'à lui donner à temps des nouvelles de l'ennemi.

L'objet principal de l'officier qui commande l'escorte d'un convoi, devant être de le conduire sûrement à sa destination, il doit éviter de combattre, autant qu'il lui sera possible; et s'il s'y trouve forcé, il ne doit chercher d'autre avantage que celui de repousser l'ennemi. S'il parvient à l'écarter, il doit continuer sa route, sans poursuivre ceux qui ne s'opposent plus à sa marche; car une fuite simulée n'est souvent qu'un piége pour attirer la majeure partie de l'escorte, et profiter de cette ruse pour enlever le convoi.

L'escorte des grands convois demande beaucoup de

soins et de précautions ; elles augmentent en proportion de leur force et de la durée de leur marche. Les dispositions qui conviennent à leur sûreté intéressent si directement le général d'armée, et exigent tellement toute son attention, que le commandant d'une escorte en recevra toujours des instructions particulières auxquelles il devra se conformer. Nous ne rappellerons donc ici que les idées générales qui peuvent appartenir à ce sujet, et servir à guider l'officier particulier, en lui faisant connoître le but et l'ensemble de ces sortes de dispositions.

L'officier commandant l'escorte d'un convoi, doit considérer que, pour le défendre avec succès, toutes ses dispositions doivent être achevées en une demi-heure. En supposant qu'il ait fait reconnoître, de tous côtés, une lieue en avant, et que l'ennemi soit en force à cette distance, il ne lui faut que cet espace de temps pour arriver sur le convoi.

La disposition la plus prompte pour défendre un convoi contre une attaque de cavalerie, est de faire doubler la file des caissons ou chariots, en les faisant tourner successivement vis-à-vis et à côté l'un de l'autre, de manière que les chevaux de deux attelages qui se suivent, se regardent, en ne laissant que peu d'espace entre les têtes opposées, le derrière du chariot tourné sur le flanc extérieur. A mesure que les chariots avancent et se succèdent, tous ceux d'une même division viendront se ranger de la même manière.

Une division de cent chariots qui, marchant en file, occupera environ six cents toises de chemin, placée comme il a été dit, n'occupera plus que cent toises de chemin, à raison de deux toises de largeur par caisson, et par conséquent le dernier chariot de cette division aura cinq cents toises de chemin à parcourir avant que d'arriver à sa place, et il faut qu'il puisse avoir fait ce chemin avant que la cavalerie ennemie ait fait deux mille toises : cela se peut, à moins que les chemins ne soient excessivement rompus; et dans ce cas, il faudroit pousser les reconnoissances d'autant plus loin, que

l'on auroit besoin de plus de temps pour se mettre en défense.

Si le convoi est de six cents chariots, il occupera en marche près de deux lieues, ou au moins trois mille six cents toises, et chaque division de cent chariots s'étant reployée sur elle-même à l'approche de l'ennemi, il se trouvera six divisions à cinq cents toises environ l'une de l'autre, qu'il faut regarder comme autant de convois séparés; dès-lors ce que nous dirons pour une division, s'appliquant à toutes, les précautions et la manière de défendre un convoi de cent chariots seront les mêmes que celles d'un convoi de six cents chariots, considéré dans le moment de l'attaque.

A la tête et à la queue de chaque division, marcheront deux chariots du parc d'artillerie, portant chacun neuf ou dix chevaux de frise à lames ployantes sur la traverse, que l'on peut redresser en un instant. Ces chevaux de frise seront disposés pour faire un redan à chacun des angles saillans, et couvrir la tête et la queue de chaque division.

Chacun de ces chevaux de frise, d'environ huit à neuf pieds de longueur, y compris le bout de chaine qui les unit et les attache l'un à l'autre, sera défendu par quatre ou cinq fusiliers sur un rang, ce qui suppose environ quatre-vingts hommes à la tête, et autant à la queue de chaque division. On distribuera encore entre les chariots, derrière les roues, environ vingt hommes de chaque côté vers le centre de la division. Chaque division du convoi sera escortée et défendue par environ deux cents hommes d'infanterie. Si l'escorte excède ce nombre, le surplus se portera vers le milieu de l'espace sur le côté où se présente l'ennemi, en choisissant un terrain favorable, et où le tir de son canon puisse protéger utilement cette disposition, et soutenir la cavalerie du convoi; selon la situation du terrain, le canon trouvera sa place entre les chevaux de frise, à la tête ou à la queue des divisions.

Les pelotons de quarante hommes suivront, pendant la marche, les charriots qui portent les chevaux de frise, sans s'en séparer, et les vingt hommes de chaque

côté, dispersés sur l'un et l'autre flancs, s'occuperont à faire suivre les charretiers et les empêcher de perdre leur distance.

Au premier avis qu'on aura de l'approche de l'ennemi, la tête de chaque division s'arrêtera sur le terrain où elle se trouve, pour qu'il y ait assez d'espace pour doubler la file des charriots de la manière indiquée. Si c'étoit dans un défilé, elle se hâtera d'en sortir pour parquer au-dehors, les chevaux de frise seront alors dressés, et les pelotons placés ainsi qu'il a été prescrit.

Tandis que l'infanterie s'occupera à repousser l'ennemi par son feu, la cavalerie du convoi, rassemblée en plusieurs troupes, se tiendra à portée de tomber sur ceux des ennemis qui seront éparpillés; ce qu'il lui sera facile de faire en se couvrant du feu des divisions, et sortant à propos par les intervalles qui auront été ménagés à cet effet.

Lorsque l'ennemi sera complètement repoussé, les divisions dédoubleront, et la tête de la seconde viendra joindre la première pendant que celle-ci fera son mouvement; par ce moyen, le convoi se trouvera en marche dans le même ordre où il étoit avant l'attaque.

On ne fera parquer en quarré que le soir, et dans les lieux où le convoi doit passer la nuit. Cette disposition a beaucoup d'inconvéniens, puisqu'il faut trouver un terrain vaste et libre, s'éloigner de la route que l'on doit suivre, et perdre beaucoup de temps.

Le commandant d'un convoi, qui doit être informé des défilés qu'il aura à passer, enverra des troupes en avant, pour en occuper la tête et les flancs, et il poussera des patrouilles à une lieue au-delà du côté de l'ennemi. Les défilés sont toujours des passages critiques où l'on doit redoubler de précautions, mais il ne faut pas pour cela déplacer les troupes attachées particulièrement à la défense de chaque division; le salut d'une armée, le succès d'une entreprise dépendent souvent de l'arrivée d'un convoi. Il est en sûreté par la situation de sa marche, ou il n'y est pas; dans le dernier cas, il ne faut pas refuser d'employer, pour sa con-

servation, le nombre d'hommes nécessaires à sa défense.

Si le terrain et l'état des routes permettoient que l'on fît marcher chaque division sur deux files, il faudroit en profiter pour diminuer la longueur de la colonne; mais pour marcher dans cet ordre, il faut que les défilés ne soient pas fréquens, sans quoi le dédoublement au passage de chaque défilé emporteroit trop de temps.

Au passage de chaque défilé, les dispositions seront relatives au côté vers lequel on suppose que l'ennemi peut se présenter; et les troupes qui ne sont pas attachées spécialement à la défense d'une division, se porteront plus particulièrement à l'avant, à l'arrière-garde ou sur les flancs, selon les nouvelles que l'on aura de l'ennemi, et sans jamais perdre de vue que l'objet principal est de le reconnoître d'assez loin pour qu'il ne puisse pas s'approcher si brusquement que les divisions n'aient pas le temps de doubler leur file, et de se disposer dans l'ordre qui a été dit plus haut.

Le désordre se met dans un convoi, lorsque les hussards ennemis peuvent tomber sur les chevaux, couper les traits et même les jarrets à ceux qu'ils ne peuvent emmener; c'est donc les chevaux qu'il faut mettre le plus promptement possible à couvert; et la disposition qui a été indiquée annonce qu'ils le seront suffisamment, si le convoi, partagé en divisions, prend promptement la forme qui, en tenant le moins d'espace, est aussi la plus commode pour continuer la marche lorsqu'on aura repoussé l'ennemi, ou qu'on se sera arrêté sur un faux rapport de l'état de ses forces.

Si quelque chariot du convoi vient à se briser, la charge est diligemment répartie sur les autres, le chariot cassé rangé hors du chemin, et les chevaux attelés aux voitures qui en ont besoin.

Lorsque le convoi s'arrêtera pour passer la nuit, le commandant fera parquer les voitures dans un endroit libre et ouvert, et occupera, avec ses troupes, toutes les avenues et les points qui pourront le couvrir, en employant les précautions usitées pour la garde des

postes avancés; s'il s'arrête auprès d'un ruisseau, village ou autre défilé, il fera, par préférence, parquer son convoi au-delà de ces différens points. Il est communément plus avantageux de sortir de ces passages pendant que les voitures sont en file; néanmoins cet arrangement, dont l'objet est de mettre plus de célérité dans la marche, doit toujours rester subordonné à la sureté du convoi.

DE L'ATTAQUE D'UN CONVOI.

L'ATTAQUE ou la défense d'un grand convoi, est une des plus importantes opérations de la guerre, et pour laquelle on ne doit rien négliger de tout ce qui peut contribuer à en assurer le succès.

Lorsqu'un détachement sera destiné à attaquer un convoi, l'officier chargé de cette expédition ira en personne reconnoître de très-près la marche du convoi et la disposition de l'escorte.

Il tâchera de faire cette reconnoissance en évitant d'être reconnu, et de donner de l'inquiétude à l'escorte.

Si le convoi est considérable, l'étendue qu'il occupera dans sa marche, fournira plusieurs moyens d'attaquer son escorte avec succès.

Il examinera si le convoi est à portée d'être secouru d'ailleurs, et de quel côté il pourroit l'être; alors il attaquera de préférence le côté opposé.

Si l'escorte paroît être divisée en trois parties égales pour la sureté du convoi, à la tête, au centre et à l'arrière-garde, à l'aspect du terrain, l'attaquant verra s'il doit se porter sur la tête, le centre ou l'arrière-garde du convoi. S'il se décide à attaquer la tête, il enverra, par le contour, une partie de ses troupes pour arrêter et occuper le secours qui pourroit venir du centre ou

de l'arrière garde; la lenteur de la marche du convoi doit lui donner le temps de faire cette disposition, et il ne doit commencer son attaque que lorsqu'il pourra s'assurer que les deux autres parties de l'escorte sont occupées par deux fausses attaques. En réunissant ainsi la majeure partie de ses forces contre une seule division de l'escorte, il doit la combattre avec avantage.

Cette partie battue, il faut la faire poursuivre par un détachement proportionné, faire un autre détachement pour tomber sur le convoi, et, avec le surplus, attaquer la plus prochaine division de l'escorte, la mettre en fuite avec le secours de la fausse attaque qui, dans ce moment, doit agir avec la plus grande vigueur. On doit combattre ainsi tout ce qui résiste, faire poursuivre les fuyards, attaquer le convoi, en se ménageant une réserve pour faire face à ce qui pourroit se présenter, ainsi que pour servir de point de ralliement aux troupes occupées à la poursuite, à l'attaque et à la dispersion du convoi.

Dans le cas où le convoi auroit pu prendre la forme que nous avons indiquée, où il seroit flanqué et défendu par le feu de l'infanterie postée derrière des chevaux de frise, il faudroit faire mettre pied à terre à un nombre de dragons, et rendre leur feu supérieur à celui des pelotons qui défendent les chevaux de frise; deux de ces pelotons forcés ou détruits par un feu supérieur, la division du convoi restera sans défense. Un moyen très-prompt pour y mettre le désordre, c'est d'être suivi par quelques obusiers de l'artillerie à cheval, lesquels, en jetant des grenades au milieu des chariots, dérangeront cette disposition, et pourront mettre le feu à tout ce qui sera combustible : un tel dégât doit rendre la confusion aussi grande qu'inévitable. C'est dans la crainte que l'ennemi ait recours à ce moyen, qu'il est avantageux, au moment de l'attaque, de séparer un convoi en plusieurs divisions, dont chacune soit défendue séparément.

L'escorte étant battue, mise en fuite et poursuivie par un nombre de hussards ou chasseurs, on fera filer les chariots le plus promptement possible par le chemin

le plus court, vers l'endroit où la prise sera plutôt en sûreté. Si l'on avoit quelque sujet de crainte, et s'il paroissoit difficile de gagner un lieu de sûreté, on se borneroit à emmener les chevaux en coupant leurs traits, à mettre le feu aux chariots, et à répandre et gâter les farines et provisions dont ils pourroient être chargés; si on ne pouvoit emmener tous les chevaux, on feroit couper les jarrets à ceux qu'on seroit dans le cas de laisser.

Lorsqu'un convoi marche avec les précautions que l'on a indiquées ci-dessus, et que son escorte est forte en infanterie, il est difficile à la seule cavalerie de la forcer derrière des chariots; et il ne faut compter sur un succès entier qu'autant qu'on aura pu se faire accompagner par quelques obusiers de l'artillerie à cheval.

Lorsqu'on a avec soi de l'infanterie, la difficulté devient moins grande; il faut alors épier l'occasion où le convoi se trouve engagé dans quelque défilé, gagner le flanc du passage avec l'infanterie, et faire feu sur ce qui sera dans le défilé même; les chevaux tués empêcheront la file d'avancer, le désordre se communiquera bientôt à tout le reste, et pour porter rapidement son infanterie sur la tête ou le flanc du défilé dans lequel le convoi est engagé, on peut faire monter derrière les dragons, autant de fantassins en croupe.

DES POSTES DÉTACHÉS
POUR COUVRIR UN CANTONNEMENT.

Les troupes, dans les cantonnemens, se trouvant séparées à la distance des bourgs et villages, et logées, dans des maisons, les surprises y sont plus faciles et plus fâcheuses que dans les camps. Un officier chargé du commandement dans un avant poste, pour y couvrir un cantonnement, doit donc redoubler d'attention et de prévoyance, pour ne pas compromettre la sûreté du

corps de troupes qui repose entièrement sur sa vigilance. Une partie de ce qui a été dit, par rapport aux gardes avancées, devient applicable à ces circonstances, et, pour le surplus, on pourra se conformer aux dispositions suivantes.

On ne peut prendre de cantonnement en présence de l'ennemi, qu'autant qu'on est séparé par une rivière non guéable, ou dont on fait garder exactement tous les gués et passages, où, lorsqu'on est au moins à deux marches des derniers postes derrière lesquels l'ennemi pourroit se rassembler. Dans ce dernier cas, nous supposerons qu'un officier se trouve commandé, avec quarante ou cinquante chevaux de cavalerie légère, sans infanterie, pour aller occuper un village, ou poste d'avertissement à proximité de l'ennemi, à l'effet de l'empêcher d'arriver subitement sur les quartiers, et d'attaquer, avant qu'on ait eu avis de sa marche.

L'officier étant arrivé au village qui lui est désigné, aura recours à sa carte, pour avoir une idée générale du pays; il se fera accompagner par un homme à cheval, habitant du village, et prendra le tiers de sa troupe, pour reconnoître exactement les postes que l'ennemi occupe; les chemins et les défilés par lesquels on peut venir à lui, et ceux que l'ennemi peut suivre pour arriver sur les quartiers commis à sa surveillance.

Pendant cette opération, le surplus du détachement restera à couvert derrière le village; mais si celui qui le commande prévoyoit devoir être attaqué, il se feroit suivre à distance par le surplus de sa troupe, pour en être soutenu au besoin.

Cette reconnoissance achevée, il placera et disposera ses vedettes et avant-postes, ainsi qu'il a été dit au chapitre des gardes avancées. Si le clocher du village se trouve propre à découvrir de loin, il fera monter quelqu'un de sa troupe, avec des paysans qui connoissent les alentours; ils observeront bien attentivement ce qui se passera, et s'ils viennent à découvrir la marche de quelque parti ennemi, ils en donneront le signal par un coup de cloche. Si l'église étoit sans clocher, et située de manière à ne pouvoir découvrir de loin, il faudroit

faire monter quelques hommes sur le toît des maisons les plus élevées, et les mieux placées pour cette découverte.

Les patrouilles au dehors ayant été faites de la manière prescrite, et disposées pour se succéder, l'officier établira la moitié de sa troupe dans les maisons du village à portée, et le plus ensemble qu'il sera possible : il en fera desseller les chevaux, et leur fera donner à manger : lorsque cette partie du détachement aura fini, et que les chevaux auront été pansés, s'il est nécessaire, l'autre moitié de la troupe le remplacera, dans les mêmes écuries, et celle-ci se tiendra prête à monter à cheval. Il sera indiqué au détachement une place d'alarme ou de rassemblement. On donnera séparément quelques principes sur le choix de ces places.

Outre la petite garde en avant, au soutien des vedettes, et placée de façon qu'elle puisse toujours les voir, et rendre compte du moindre mouvement que celles-ci pourroient faire, il peut encore devenir nécessaire, suivant la situation du village et les accidens du terrain, d'établir quelques postes à pied et quelques sentinelles intermédiaires, pour avertir à temps de ce qui pourroit arriver par des terrains couverts ou des côteaux plantés de vignes, sur lesquels les vedettes ne pourroient pas être placées, faute de chemin pour se reployer directement sur le village. En général, il est de la plus grande nécessité de se mettre en sûreté, non-seulement en avant, mais aussi sur les flancs et en arrière, sur-tout pendant la nuit, quand bien même on sauroit qu'il y a des postes sur lesquels on peut compter, dans le voisinage.

S'il y a des hauteurs en avant des vedettes trop éloignées pour y placer des troupes, le commandant du détachement y enverra de temps en temps de petites patrouilles pour y observer l'ennemi. Il pourra faire aussi lui-même des espèces de patrouilles avec vingt ou trente hommes pour se montrer à l'ennemi, et lui faire présumer qu'il est plus fort qu'il n'est en effet; cette mesure lui donnera l'avantage de pouvoir le reconnoître

de plus près, et de mieux s'assurer des lieux qu'il occupe.

S'il y a des ponts en avant du village, et si la vue y est masquée par des hauteurs, on portera les vedettes au-delà des ponts, en observant que leur retraite ne puisse pas être coupée par l'ennemi qui se glisseroit sur les côtés par quelques fonds, gorges ou chemins creux, qu'elles ne pourroient pas inspecter.

On fera barricader toutes les entrées du village du côté de l'ennemi et sur les flancs, en laissant là où il sera nécessaire, une ouverture pour y défiler un à un. Mais si l'on peut pratiquer quelques passages secrets sur les côtés, à travers les haies et jardins, il sera encore mieux de fermer tout à fait les avenues ordinaires du village; ayant attention de bien faire observer de jour les passages à ceux qui seront pendant la nuit au-dehors, afin qu'ils puissent les retrouver aisément, s'ils étoient poursuivis, ou lorsqu'ils auroient des nouvelles à donner.

Pendant le jour, l'officier commandant laissera successivement dormir la moitié du détachement et desseller la moitié des chevaux, l'autre moitié restera sellée et bridée. Au déclin du jour il fera faire des patrouilles dans le voisinage et en avant des vedettes; il s'y transportera lui-même pour voir s'il ne découvre aucun changement, aucun indice de l'ennemi; en se retirant il dressera un rapport par écrit de l'état des choses, qu'il enverra au général commandant.

Au moment où les vedettes ne pourront plus découvrir à la distance convenable, il les fera replier pour se placer plus en arrière, comme il a été dit dans le chapitre des gardes avancées (1). Si quelques-unes ont été portées au-delà des ponts ou autres défilés, elles se retireront en-deçà et en face du passage, et on aura soin

(1) Pour ne pas fatiguer l'attention, nous avons cru devoir rapporter ici ce qui avoit été dit dans un autre chapitre. Cette observation peut s'appliquer à beaucoup de passages de ce travail. Le motif qui nous a déterminés a toujours été celui que nous indiquons dans cette note.

de faire lever des planches du pont, ou de le faire embarrasser.

S'il y avoit aux environs du poste, des gorges ou un grand bois qui conduisît au village, il faudroit tenir au débouché, et selon la nature des lieux, des vedettes ou des sentinelles assez rapprochées pour qu'on ne puisse passer entre elles sans être entendu.

Les patrouilles de nuit se feront comme il a été dit pour les gardes avancées; vers minuit l'officier redoublera de surveillance jusqu'au jour, et si l'ennemi tentoit quelque entreprise, il se comporteroit comme il est dit pour les postes avancés pendant la nuit. Un peu avant le jour tout le détachement montera à cheval; et si pendant la nuit l'officier a jugé à propos de changer sa position, il en feroit avertir ses avant-postes, afin qu'ils pussent le rejoindre sans s'égarer.

Il fera rendre compte sur-le-champ au général commandant, de tous les mouvemens que pourroit faire l'ennemi pendant la nuit, et de tout ce qui annonceroit son approche : en ce cas il redoublera de vigilance, se tiendra sans relâche lui-même en campagne, et se comportera en tout point comme il est dit à l'article des gardes avancées.

Le jour commençant à paroître, il fera éclairer et reconnoître les dehors de la manière prescrite par l'ordonnance pour reprendre les postes de jour, faisant fouiller exactement les bois et les lieux propres aux embuscades; et lorsque toutes les vedettes seront en place, il poussera de petites patrouilles en avant des principaux chemins et débouchés. Si tout est tranquille, il pourra profiter de la sortie de ces patrouilles pour les suivre lui-même avec quelques hommes, dans le dessein d'observer plus exactement l'état des choses, et de faire quelque découverte; pendant ce temps, le surplus du détachement se tiendra à cheval et prêt à tout événement.

Lorsque toutes les patrouilles seront rentrées, il fera rendre compte au général de tout ce qu'il aura appris concernant l'ennemi; il enverra de nouveau quelqu'un sur le clocher ou la maison la plus élevée; il fera des-

seller la moitié des chevaux et lui fera donner à manger, et successivement à tous.

Il prendra des mesures pour qu'aucun habitant n'aille du côté de l'ennemi pour le trahir, rendre compte de ses forces et découvrir sa position; à cet effet il ordonnera aux vedettes et patrouilles de les arrêter, lorsqu'ils seront rencontrés au dehors des postes du côté de l'ennemi; et pour les mieux contenir, il fera prévenir la communauté que si quelqu'un étoit pris au delà des postes, allant vers l'ennemi, les vedettes ont ordre de le tuer sur-le-champ. Cependant si l'on peut trouver quelqu'un du pays assez sûr, qui, moyennant de l'argent, veuille se charger de donner des nouvelles de l'ennemi, il faudra s'en servir et lui donner un mot de passe qui sera communiqué aux patrouilles et vedettes, afin qu'ils puissent entrer et sortir; ce moyen donne beaucoup plus de lumières sur ce qu'il importe de savoir, que les patrouilles les mieux faites; mais il faut pouvoir être assuré de ceux que l'on envoie, et ne se fier qu'à des personnes dont la maison, la femme, les enfans puissent servir d'ôtages.

Si l'officier commandant est attaqué et forcé de quitter sa position, il se conduira pour la retraite comme il a été dit à l'égard des gardes avancées; mais s'il n'a pas manqué de précaution et essuyé quelque surprise, il aura le temps de faire avertir le général de ce qui s'approche de lui, et de se retirer lui-même sans précipitation, en saisissant toutes les occasions de retarder la marche de l'ennemi, et de le tenir écarté du chemin qui mène le plus directement au rendez-vous général, ou place d'alarme, désigné aux troupes du cantonnement.

DES POSTES DÉTACHÉS
POUR COUVRIR
DES QUARTIERS D'HIVER.

Les dispositions à faire dans un poste détaché pour couvrir les quartiers d'hiver, sont exactement les mêmes que celles qui concernent les postes détachés pour couvrir un cantonnement, à la différence du changement que l'hiver apporte dans la température de l'air et à l'état des chemins, et que de tels postes devant être occupés plus long-temps, il est plus d'usage de les faire occuper par de l'infanterie et de la cavalerie combinées, que par la cavalerie seule. D'ailleurs, l'officier commandé dans ces circonstances pour occuper un endroit connu, reçoit ordinairement des instructions particulières du général commandant, sur ce qui concerne le service du poste, et les parties sur lesquelles il doit principalement porter sa surveillance, celles qu'il doit couvrir de préférence, les directions dans ses patrouilles les plus importantes, les postes ennemis qu'il doit le plus observer, qu'elles seront ses dispositions en cas d'attaque par des forces supérieures, s'il doit se défendre ou faire retraite, et par quel côté.

Un détachement est destiné à occuper un certain temps le même endroit, à être relevé tous les mois, tous les deux ou trois jours ou toutes les vingt-quatre heures. Le temps qu'il doit rester dans un poste tient à sa distance de l'ennemi, aux dangers auxquels il est exposé, à l'intérêt que l'ennemi peut avoir de chercher à donner plus d'extension à ses propres quartiers, en voulant les couvrir par des points de meilleure défense, enfin à la nécessité de ne pas lui céder ces points.

Toutes les précautions, mesures et dispositions qui ont été indiquées pour les gardes et postes avancés de jour et de nuit, et les postes détachés, trouvent ici leur

application, en ayant égard à la différence du climat. L'arrière saison ne permettant aux hommes ni aux chevaux de rester en rase campagne, il n'y aura dehors que les vedettes, les sentinelles et la garde avancée, le surplus du détachement sera placé dans les maisons du village, relativement au temps où le détachement doit occuper le poste: plus le temps du service est court, moins il faut de commodités particulières.

Dans tous les cas il faut choisir pour loger la troupe, le côté du village le moins exposé, celui où elle peut être rassemblée plus facilement et se trouver plus promptement en état de défense.

Les avenues seront retranchées et occupées par des corps de garde, le contour du village gardé et défendu aux angles saillans par des redans adossés aux haies, ou des parapets placés derrière les haies, et dont le feu pourra flanquer le contour; les communications établies, le cimetière et l'église mis en état de défense, le tout comme il a été dit dans l'article des postes avancés gardés par l'infanterie.

L'officier commandant aura attention que les rues et chemins qui conduisent aux logemens de la troupe à cheval, soient exactement débarrassés de tout ce qui pourroit empêcher la libre communication pour se rendre à la place d'alarme, aussi facilement de nuit que de jour. Il choisira des maisons qui, ayant une issue par derrière, puissent conduire à cette place; si ces issues leur manquoient, il en feroit ouvrir à travers les haies et jardins; il auroit attention de ne pas trop disperser les logemens pour raison de commodité, et de mettre dans chaque maison un sous-officier ou un appointé chargé de veiller sur sa troupe, et sur-tout de la tenir alerte et éveillée pendant la nuit; il choisira son logement au milieu de la troupe, il y placera une garde à pied; s'il y a un trompette dans son détachement, il le gardera près de lui, afin de pouvoir, au premier coup de pistolet, faire donner le signal du rassemblement.

Les patrouilles doivent être bien instruites du côté où elles doivent marcher, et de ce qu'elles auront à observer; elles ne sortiront jamais à des heures ré-

glées, afin que l'ennemi ne puisse pas les épier, et les enlever.

Si l'on avoit à craindre quelque entreprise de la part de l'ennemi, il faut réunir le détachement, quelque temps qu'il fasse, sur la place d'alarme, dans le quartier de l'officier, ou dans les granges voisines; les hommes doivent être tenus éveillés de nuit, même dans leurs quartiers : pour s'en assurer, l'officier doit, en visitant lui-même les postes pendant la nuit, entrer dans chaque quartier, y prendre un homme, tantôt de l'un, tantôt de l'autre, et s'en faire accompagner dans la visite des postes, afin de leur faire voir qu'il n'épargne pas ses soins.

Le commandant indiquera à la troupe à cheval sa place d'alarme pour le jour et pour la nuit, et l'infanterie la sienne; pour s'assurer de l'exactitude de chacun à se rendre à son poste, il fera donner de fausses alertes, tant de nuit que de jour, en annonçant aux officiers et sous-officiers que c'est toujours à eux à s'y rendre les premiers. Il en donnera aussi connoissance à celui qui commande la garde avancée, afin qu'elle puisse y joindre le corps de la troupe, dans le cas où elle seroit repoussée.

Si de jour l'ennemi s'approche des postes, l'officier fera aussitôt monter à cheval, et se portera en avant pour soutenir ses gardes avancées et les faire replier sur lui s'il est nécessaire; en cas qu'il dût être attaqué par des forces supérieures, il se disposera à repasser le village pour aller occuper sa place d'alarme de nuit qui doit être derrière le village.

S'il est attaqué de nuit, il enverra au premier bruit un sous-officier et quelques hommes par les passages conservés pour communiquer en avant, afin de soutenir ses gardes avancées et les faire replier. Il rassemblera toujours sa troupe sur la place d'alarme, et rendra compte sur-le-champ au général commandant de ce qui se passe; il emploiera d'ailleurs tous les moyens indiqués pour la sûreté des patrouilles et des postes avancés.

S'il se trouve de l'infanterie dans le détachement,

on la placera dans des maisons faisant face à l'ennemi, afin qu'au premier signal elle soit à portée de garnir les haies et les entrées du village, et de soutenir les postes du dehors.

Pendant le jour, les gardes placées sur les grandes avenues du village auront soin de tenir une double vedette au-dehors des barrières, sur une hauteur à portée de laquelle on puisse découvrir les autres vedettes, et être informé promptement de ce qui peut leur arriver. Pendant la nuit, ces postes se retireront en dedans des barrières. Lorsque les environs sont unis, découverts, et que l'ennemi peut y arriver de nuit de tous côtés, le détachement doit se tenir éveillé et prêt à monter à cheval. Les patrouilles se succèdent sans interruption, avec toutes les précautions détaillées pour les gardes avancées pendant la nuit.

Tout ce qu'on peut faire dans les postes occupés pour le but dont il s'agit, se réduit à empêcher que l'ennemi ne tombe de surprise, ou à l'improviste sur le détachement, qu'il ne l'enveloppe dans son poste, et ne surprenne ensuite quelque quartier d'importance, avant qu'on ait connoissance de sa marche; c'est pour prévenir ce danger que le détachement doit, à la moindre alerte pendant la nuit, se rassembler au plus vîte derrière le village, pour y faire tête à l'ennemi, empêcher qu'il n'entre par les derrières, et ne tombe sur la troupe avant qu'elle soit rassemblée, et pour se conserver le moyen d'instruire le général commandant de ce qui se passe, en assurant la liberté des communications.

S'il arrivoit cependant que le poste fût forcé et investi par un nombre très-supérieur, et que la cavalerie fût obligée de se retirer en arrière, il faudroit que ce fût sans précipitation, tâchant toujours de contenir et d'arrêter l'ennemi sur le débouché principal, afin de donner le temps aux troupes des quartiers les plus voisins, de venir au soutien du détachement, ou de prendre une position avantageuse.

DES PLACES D'ALARME.

La place d'alarme est l'endroit où une troupe doit se rassembler, en cas de surprise ou d'approche de l'ennemi.

Il faut reconnoître tout ce qui l'environne, examiner tous les débouchés qui conduisent des quartiers à la place d'alarme, avoir grand soin que les chemins soient en bon état, et qu'ils soient débarrassés de tout ce qui pourroit faire obstacle pendant la nuit, et retarder la marche de ceux qui viennent à ce rendez-vous. L'étendue de la place d'alarme doit être relative à la quantité de troupes qui doivent s'y mettre en bataille; les communications en arrière doivent être faciles et sûres.

Si l'on étoit placé dans un pays coupé, on choisiroit de préférence la place d'alarme, tant pour le jour que pour la nuit, derrière un défilé, par lequel l'ennemi seroit obligé de passer, et que l'on pourroit défendre avec peu de monde.

Jamais on ne doit choisir une place d'alarme pour la cavalerie, en avant d'un défilé, à moins qu'il ne soit solidement couvert par un corps d'infanterie.

Dans le choix des places d'alarme, on doit distinguer celles de jour et de nuit.

Pendant la nuit, dans un village, la place d'alarme, pour la cavalerie, doit être en arrière, et du côté où l'on peut être secouru plus facilement, autrement l'ennemi pourroit empêcher le ralliement des troupes, et tomber sur elles à mesure qu'elles sortiroient du village.

Pendant le jour, au premier bruit, la place d'alarme peut être prise en avant d'un village, mais ce n'est pas pour y attendre l'ennemi qu'elle est choisie, c'est seulement pour soutenir les postes avancés, re-

connoître ce que l'on doit faire, et se reployer immédiatement en arrière, si l'on se voit menacé par des forces supérieures; alors, et suivant la force de la troupe que l'on commande, on pourra ne rassembler qu'une partie du détachement en avant du village, et le surplus en arrière de tout défilé, sur la place d'alarme, de nuit.

DE L'ATTAQUE
D'UN POSTE AVANCÉ
Qui couvre un camp, des cantonnemens ou des quartiers d'hiver.

L'officier commandé pour attaquer un poste avancé qui couvre un camp, des cantonnemens ou des quartiers d'hiver, doit arriver brusquement sur les derrières du poste, s'emparer de sa place d'alarme, et pénétrer dans le village qu'occupe le poste, par les endroits laissés libres et ouverts pour sa retraite. En s'avançant sur le poste par les avenues qui y mènent directement, on doit s'attendre à les trouver barricadées; avant que la barricade soit forcée, et le passage ouvert, l'ennemi aura fait ses dispositions pour assurer sa retraite, et le camp ou les quartiers que l'on voudroit surprendre, seront avertis; c'est pour cette raison qu'il faut tourner le poste, au lieu de l'attaquer par les débouchés qui viennent directement y aboutir.

Celui qui conduit l'avant-garde d'un corps de troupes qui s'avance sur des quartiers, doit être près du corps auquel il tient, et chercher à percer brusquement la chaîne, dans un endroit où il puisse se glisser à couvert, à la faveur de quelque bois ou de quelque fond, gagner promptement les derrières des postes qu'il s'agit d'intercepter. Il doit se faire précéder par un nombre d'hommes bien montés, qui s'empareront,

au galop, des communications, et tâcheront d'arrêter tout ce qui iroit des postes avancés à leur camp ou quartier.

Comme l'attaque se fait avec des forces supérieures, il ne s'agit pas de la résistance du poste, mais de lui couper la retraite, et d'empêcher qu'il ne puisse avertir à temps tous ceux dont il couvre les quartiers.

Ces sortes d'attaques sont les plus ordinaires; car celles où l'on suppose un poste attaqué et enlevé par un détachement égal, ou inférieur, ne peuvent avoir lieu que par la faute et la négligence de celui qui commande dans le poste; et pour tenter une pareille entreprise, il faut, avant tout, s'assurer de la conduite de ceux à qui on a affaire, autrement on risqueroit d'échouer dans son projet.

Un officier qui veut se signaler et acquérir de la réputation, par l'enlèvement ou la défaite d'un poste ou quartier occupé par de la cavalerie, doit commencer par se procurer des connoissances exactes du village où l'ennemi est posté, et de ses environs; savoir positivement si l'officier qui commande est un homme expérimenté, qui fasse faire régulièrement le service, ou si c'est un jeune homme, sans connoissances, négligent, et qui n'a recours à aucun conseil; car un officier de cette espèce croit être suffisamment en sureté, lorsqu'il a placé ses gardes et vedettes, tant bien que mal, et disposé le reste de sa défense, sans faire attention à la situation du terrain.

L'officier qui commande l'attaque doit être instruit des moyens de précaution et de défense que l'ennemi a pris dans le village, de quel côté il a logé son détachement, quelle place il lui a fixée, en cas d'alarme; quelle est l'espèce de sa troupe; si ce sont des volontaires, tirés de différens corps; si, en cas d'alarme, il la réunit près de lui, dans une ou deux maisons ou s'il la laisse dispersée dans ses quartiers.

Il doit examiner si l'ennemi est à portée d'être secouru, en combien de temps, et de quel côté peut lui venir le secours; il doit savoir de quelle façon sont placées les gardes avancées, de nuit et de jour, du

poste qu'il se propose d'enlever, par où et à quelle heure ses patrouilles sont en mouvement.

Lorsqu'il sera suffisamment instruit de toutes ces choses, il fera ses dispositions pour l'attaque; elles ne peuvent avoir lieu que d'après les circonstances.

Si le commandant de l'attaque s'est assuré que l'ennemi est sur ses gardes, pendant la nuit, et qu'on ne puisse compter de le surprendre d'aucune manière, il faut chercher à y parvenir de jour, et de la manière suivante (1).

En supposant qu'une pareille entreprise eût lieu en plaine rase, sans bois, ni fonds, le succès en seroit presqu'impossible; mais, dans un pays montagneux, on peut éviter les gardes avancées de l'ennemi, en prenant différens détours, et se dérober à leur vue.

Si le quartier sur lequel on veut tomber est éloigné, on se mettra en marche à nuit close ou à la faveur d'un brouillard, en se dirigeant sur quelque village, bois ou vallon qui soit à proximité du flanc de l'ennemi. Il faut calculer sa marche pour y arriver avant le jour, et sans être rencontré par ses patrouilles, et n'omettre aucune des précautions indiquées dans l'article des reconnoissances, pour s'assurer du passage des défilés dans la retraite. Arrivé à l'endroit choisi, on se tiendra tranquille et couvert en attendant le jour, et le moment où les patrouilles ennemies seront rentrées. Si l'on n'a pas été découvert, le rapport des patrouilles sera qu'elles n'ont rien vu, ni rencontré, en conséquence l'officier fera probablement rentrer sa troupe dans ses quartiers; les hommes quitteront leur habit, desselleront leurs chevaux, leur donneront à manger, parce qu'ils se croiront en sûreté; et bientôt ils se coucheront, ayant veillé et passé la nuit sous les armes. C'est presque toujours dans ces momens que l'on surprend les détachemens les plus vigilans.

Pour procéder, avec ordre, dans une telle entreprise, il faut diviser sa troupe en quatre parties; la première composera l'avant-garde, avec ses flanqueurs.

---

(1) On suppose le pays favorable à une telle entreprise.

Cette avant-garde aura ordre de tomber rapidement sur la garde avancée, pour ne pas lui laisser le temps de monter à cheval, ou pour s'introduire avec elle dans le village, où l'avant-garde se dispersera, et tirera des coups de pistolet dans les fenêtres pour augmenter la confusion et la terreur. On désignera le quartier de l'officier à quelques gens courageux, qui s'y porteront directement pour se saisir de sa personne, ou du moins pour l'empêcher de monter à cheval. Il cherchera, ainsi que ceux qui sont à ses ordres, à s'évader par les jardins, ou par d'autres débouchés, pour gagner leur place d'alarme, s'y rallier et se former en troupe.

Mais l'avant-garde étant suivie de près, et soutenue par la seconde troupe, celle ci, entrant dans le village, à la suite de l'avant-garde, se dirigera, sans perdre un moment, vers le lieu du ralliement, que l'on aura eu le soin d'indiquer à celui qui en aura le commandement. Cette seconde troupe doit se jeter sur ce qui se présentera, tailler tout en pièces, et ne faire aucun prisonnier, jusqu'à ce que l'ennemi soit mis tout à fait hors de combat; l'avant-garde, ni cette troupe ne doivent chercher à faire des prisonniers, que lorsqu'elles ne rencontreront plus aucune résistance.

La troisième troupe aura ordre de suivre les deux autres; elle doit se porter partout où elle entendra du bruit et de la résistance, achever la défaite de l'ennemi, sans cesser de se tenir en ordre. L'officier se transportera avec cette troupe dans les différens quartiers du village, pour donner des ordres, empêcher que ses gens ne se dispersent, n'entrent dans les maisons, et ne s'amusent au pillage. Il leur fera ces défenses avant l'attaque, sous les plus rigoureuses punitions, et expliquera à chacun clairement, ce qu'il aura à faire.

La quatrième troupe restera en bataille, hors du village, serrée et en bon ordre. Il en sera détaché immédiatement quelques hommes avec ordre de se porter sur les hauteurs et particulièrement du côté par où le poste attaqué pourroit recevoir du secours, afin d'en prévenir à temps le détachement.

Cette même troupe détachera quelques hommes pour roder autour du village, et prendre ceux qui voudroient s'échapper à pied. S'il y a un trompette dans le détachement, il doit rester près de cette dernière troupe, pour avertir de l'arrivée de l'ennemi, s'il se présentoit.

Lorsque le moment de faire des prisonniers sera arrivé, l'officier pourra le faire annoncer par un cri convenu des hommes qu'il aura près de lui, et qui, de proche en proche, sera répété par les autres. A mesure qu'un homme sera pris, il sera conduit et confié à la troupe restée hors du village. L'officier ne permettra pas que les hommes de son détachement traînent leurs prisonniers de côté et d'autre par le desir d'en fouiller plusieurs, ou d'augmenter leur butin particulier; cela les arrête et les empêche d'agir. Il faut qu'ils se débarrassent tout de suite du prisonnier, afin d'en faire plus promptement un autre; lorsqu'on aura fait autant de prisonniers qu'on aura pu, l'officier fera sonner un appel. Les sous-officiers visiteront exactement le village, rassembleront les hommes à leurs ordres, et auront attention de n'en point laisser en arrière sans savoir ce qu'ils sont devenus. Toute la troupe se formera au dehors, à l'exception des vedettes du côté du secours, qui resteront en place jusqu'au départ, et que l'on fera réunir alors à l'arrière-garde.

Les prisonniers seront remis entre les mains des hommes de la troupe les plus mal montés, on leur fera prendre le chemin le plus court ou celui qui sera le plus sûr, selon les avis reçus de ceux qui auront été laissés en arrière pour garder les passages. L'officier suivra avec le reste de sa troupe à une distance convenable, et formera une arrière-garde pour sa sûreté, il doit faire attention au temps qu'il peut employer dans son expédition, avant l'arrivée d'aucun secours, sans quoi il risque de voir échouer son entreprise et de perdre son détachement. Il est bien difficile lorsqu'une affaire de cette nature est engagée, et qu'on

est surpris par des forces supérieures, de la terminer heureusement.

Nous avons dit que la totalité du détachement devoit se diviser en quatre parties, mais non pas égales en force; la seconde et la troisième divisions peuvent être plus foibles que la première et la dernière; cette disposition dépend des circonstances.

Si on a pu arriver par les derrières du poste, il sera plus facile de se porter tout de suite au quartier de l'officier, et d'empêcher la troupe ennemie de se former sur sa place d'alarme; de tous les points d'attaque, soit de jour, soit de nuit, celui-là est toujours le plus avantageux. Il y a peu de différence dans la disposition générale des attaques de jour ou de nuit.

Pendant la nuit, on cherche à s'approcher du poste en silence, et, s'il se peut, à la suite d'une patrouille qui vient de rentrer, et après un quart-d'heure d'intervalle. Au moment où l'on sera découvert, l'avant-garde et les flanqueurs doivent se porter brusquement et avec la plus grande vitesse sur les vedettes et gardes avancées, les poursuivre et tâcher d'entrer pêle-mêle avec elles dans le village. Mais pour se reconnoître, il faut prendre quelques précautions de plus dans les expéditions nocturnes que dans celles de jour, comme de faire prendre, à la troupe, des linges blancs autour du bras, des rameaux sur le chapeau, auquel on attache plusieurs morceaux de papier blanc, et surtout donner d'avance un mot particulier au moyen duquel les hommes de la troupe pourront se reconnoître dans l'obscurité; l'un faisant le premier cri, et l'autre la réponse.

Ces petites expéditions ne sont pas précisément d'une grande utilité pour le principal objet de la guerre; mais elles servent à former les hommes, à leur donner de l'audace, et à développer l'intelligence des officiers de troupes légères.

CONDUITE

D'UN OFFICIER

Chargé d'assurer la livraison des fournitures et contributions.

Il n'appartient pas aux officiers particuliers de régler les contributions d'un pays ; cette opération est presque toujours arrêtée par le général de l'armée, et les recouvremens qu'elle exige sont suivis par des personnes nommées par l'intendant de l'armée.

Un officier de troupes légères ne peut être chargé que d'assurer la livraison des fournitures qui auront été demandées, soit en observant l'ennemi et en l'empêchant de troubler les perceptions, soit en prenant les ôtages nécessaires pour hâter les recouvremens, soit par les voies d'exécution contre ceux qui se refusent aux demandes qui leur ont été faites.

Tant que le pays sur lequel on lève des contributions, acquitte les taxes qu'on exige, l'officier tient sa troupe dans la plus exacte discipline ; il ne lui permet aucun excès, et lui prescrit de se contenter d'un traitement honnête pour elle et ses chevaux.

Le bon ordre rend les livraisons plus promptes, plus faciles, moins onéreuses à celui qui doit les surveiller et à ceux qui sont chargés de les faire.

L'officier qui fait lever des contributions doit oublier son intérêt personnel pour ne s'occuper que du bien de l'armée.

Lorsqu'on demande à un pays des fournitures ou des contributions pécuniaires, l'officier chargé de cette opération occupe les lieux qui lui auront été indiqués, jusqu'à ce qu'il reçoive l'ordre de les abandonner, ou que les habitans aient prouvé par des quittances qu'ils ont fourni toutes les contributions qu'on a exigées d'eux.

Pendant que l'officier remplit cette mission importante, il doit veiller avec d'autant plus d'exactitude à la sûreté de sa troupe, qu'il est certain que les habitans d'un pays étranger qui sont contraints de donner beaucoup, cherchent, durant l'intervalle qu'ils emploient à rassembler leurs livraisons, tous les moyens d'appeler l'ennemi à leur secours, pour se débarrasser de la nécessité de fournir ce qu'on leur demande. L'officier ne pourra donc se dispenser d'entretenir des patrouilles continuelles autour des villages qui devront contribuer, et qui seront situés près de l'ennemi, afin d'avoir des avis certains sur sa contenance et sur toutes ses démarches. Il doit surtout être informé s'il arrive du renfort à l'ennemi. C'est d'après ces notions qu'il pourra se régler pour faire accélérer les livraisons, ou pour laisser le temps aux habitans de les faire, sans en venir à la rigueur. Il rendra compte au général de tous les mouvemens de l'ennemi, afin d'être soutenu à temps, s'il y avoit quelque chose à craindre pour le succès de son opération.

Lorsqu'il s'agit de faire délivrer des fournitures ou payer des contributions dans un pays que l'ennemi est à portée de visiter par des détachemens et des patrouilles continuelles, on doit alors recourir à tous les moyens propres à l'empêcher de s'y arrêter, et d'enlever les fournitures à mesure qu'on les rassemble.

En ce cas, l'officier doit prendre une connoissance parfaite de tout le pays, savoir quelles routes choisissent habituellement les détachemens ennemis, dans quel village il envoie le plus fréquemment ses patrouilles, quelle est leur force, le moment de leur arrivée, à quelle distance se trouve le corps d'où elles sont détachées; si le pays est montagneux, boisé, marécageux, et surtout quels en sont les passages et les défilés.

Les villages qui doivent être soumis à la contribution lui étant désignés, il disposera son détachement ainsi qu'il a été dit pour les reconnoissances armées, et marchera avec une avant-garde, des flanqueurs, des patrouilles de flanc et une arrière-garde. Il préviendra son détachement de faire halte à la moindre apparition

de l'ennemi. L'officier commandant évitera, s'il le peut, un engagement, en changeant de chemin, sans être aperçu. Il trouvera plus d'avantage dans cette fausse marche que dans le succès d'un combat qui donneroit l'alarme dans le pays. Si le commandant du détachement peut gagner de cette manière, et sans bruit, les villages qui lui auront été indiqués, il ne s'y portera pas directement, mais il fera halte dans les bois ou vallons les plus voisins. De-là il détachera quelques sous-officiers et cavaliers sur lesquels on pourra compter. Ils se porteront dans les villages qui, n'étant pas occupés par l'ennemi, seront couverts par la position que le détachement aura prise, de façon qu'on ne puisse venir à eux directement sans que le détachement n'en ait connoissance.

Les sous-officiers détachés dans les villages des environs en ramèneront les principaux habitans à l'officier, qui en retiendra une partie pour servir d'ôtage ; les autres seront renvoyés avec les sous-officiers pour effectuer la livraison ainsi qu'elle aura été réglée. Chacun des sous-officiers aura soin de placer des vedettes et une garde avancée du côté de l'ennemi, en avant du village où il sera envoyé. Ceux qui se trouveront le plus exposés, pousseront de leur côté des patrouilles en avant. L'officier formera avec son détachement une espèce de chaîne sur le front du canton qu'il doit mettre à contribution. Il se tiendra en réserve vers le centre et auprès du lieu principal, mais sans y entrer, se cachant dans les bois ou les fonds, et changeant de position aussi souvent qu'il le croira nécessaire pour ne pas être découvert et surpris, mais il ne fera jamais un mouvement sans faire prévenir tous les postes détachés au-dehors de la nouvelle position qu'il aura choisie.

Toutes les précautions ci-dessus prescrites ayant été prises, l'officier enverra quelques hommes dans le principal village ou bourg qu'il s'agit de faire contribuer; ceux-ci lui amèneront les magistrats du lieu et les habitans les plus notables ; il ira au-devant d'eux, accompagné d'une escorte dans un endroit d'où ils ne

pourront pas voir la force de son détachement; il n'en montrera qu'une partie sur le bord des bois, et leur laissera penser qu'il peut être plus nombreux qu'il n'est en effet; alors il leur prescrira les livraisons qu'ils doivent faire, en combien de temps et à quelle époque précise elles doivent être effectuées. On doit s'attendre que les notables feront toutes les remontrances possibles pour gagner du temps et diminuer les quantités, mais, comme en pareilles circonstances, on ne peut guère entrer en capitulation, il faudra s'expliquer impérativement. L'officier retiendra auprès de lui les principaux du lieu, il enverra les autres au village, avec menace de l'incendier, si les choses exigées ne sont pas rassemblées pour le terme fixé.

Les gardes avancées et patrouilles auront soin, pendant le temps qu'on levera ces contributions, qu'aucune personne des villages circonscrits n'aille du côté de l'ennemi, et ils s'assureront de tous ceux qu'ils rencontreront ou qui voudront passer.

Aussitôt que la contribution sera rassemblée, l'officier la fera charger sur des chariots, et partir de nuit, sous l'escorte de quelques hommes et d'un sous-officier, qui suivra la route qui lui aura été remise par écrit, pour rejoindre l'armée. L'officier se fera donner par la communauté un certificat qui constate ce qui lui aura été délivré, pour pouvoir le produire au général, avec le reçu de ce qu'il aura remis dans les magasins de l'armée.

Les sous-officiers qui auront été détachés dans les villages, se comporteront ainsi qu'il vient d'être dit, en y ajoutant les mesures particulières qui pourront leur être prescrites. Il leur sera recommandé de ne commettre ni souffrir aucun excès de la part de leur troupe.

Aussitôt que les livraisons seront faites et prêtes à partir, les sous-officiers en informeront l'officier, et, d'après ses ordres, ils se mettront en marche, chacun d'eux couvrant le transport qui le précédera.

L'officier, ayant expédié lui-même son convoi, et ayant reçu avis que les autres sont en marche, fera

ses dispositions pour en faire l'arrière-garde, et rejoindra ainsi le corps dont il aura été détaché.

DU COUP-D'OEIL

ET

DE QUELQUES DEVOIRS

Qui concernent le Commandant d'un régiment.

L'ART de mesurer d'un coup-d'œil l'étendue d'une position, de découvrir les avantages qu'elle présente, et les défauts qu'elle cache, de tirer parti des accidens du terrain au préjudice de l'ennemi; de déterminer les principaux points d'où les batteries doivent faire effet, et les lieux propres à contenir les postes, tiennent essentiellement à la perfection de la science militaire. Pour l'acquérir, il faut d'heureuses dispositions, aidées de beaucoup de pratique et d'expérience; mais comme on n'est pas toujours en guerre, on peut s'aider de son imagination pour acquérir pendant la paix le coup-d'œil et l'instruction nécessaire dans les armées.

Le commandant d'un régiment peut, en temps de paix, former le coup-d'œil de tous les officiers qui lui sont subordonnés, en parcourant avec eux un pays quelconque : il supposera, par exemple, que l'ennemi occupe une position déterminée, et cherchera celle qu'il pourroit prendre, soit pour l'attaquer, soit pour se défendre.

Il fera estimer les distances à l'œil, afin de fixer le moment et l'étendue d'une charge, ou pour évaluer le terrain qui le sépare d'un lieu couvert que l'ennemi pourroit occuper avec de l'infanterie. Le feu de l'infanterie ne commence à être de quelque effet qu'à la distance de cinq cents pas; après avoir apprécié par

aperçu combien il peut y avoir d'un endroit déterminé à un autre, on le mesure ensuite au pas, afin de s'assurer si l'on ne s'est pas trompé, et de rectifier ainsi son coup-d'œil.

Le commandant supposera un cordon à former au devant d'un poste avancé, et il examinera si les emplacemens des vedettes, des petites gardes et de la grand-garde, les places d'alarme, etc., auront été choisis selon les principes établis pour la garde et la défense des postes avancés.

Pour habituer les officiers et sous-officiers aux patrouilles, aux reconnoissances, aux embuscades, il fera sortir un détachement qui suivra une direction déterminée; il laissera au chef la liberté de se placer à plus ou moins de distance, et de la manière qui lui plaira. Une heure après, un second détachement sera commandé pour patrouiller dans la même direction, et rapporter des nouvelles de l'ennemi.

Le succès des embuscades tient à tant de combinaisons différentes, qu'un chapitre sur ce sujet sera toujours un chapitre incomplet. Le coup-d'œil et le génie qui saisit toutes les circonstances, ne se développent bien que par la pratique, et à cet égard il n'y a point de meilleure leçon.

Celui qui aura dépassé une embuscade sans l'avoir reconnue, sera censé avoir donné dans le piége. Il faut prendre garde à ce qu'on ne fasse point de suppositions ridicules ou exagérées, et à ce que ces sortes d'instructions ne deviennent pas un sujet de querelle et de jalousie entre les troupes que l'on emploie.

Le commandant ordonnera de lui faire par écrit différens rapports, quelquefois d'après une instruction précise qu'il donnera, et souvent d'après des patrouilles et reconnoissances supposées au gré de chacun, soit pour le lieu, soit pour les circonstances; il jugera par la clarté du rapport, et par la manière dont il sera conçu, du degré d'intelligence de ceux qui en auront été chargés, et distinguera ainsi les hommes qu'on peut employer par préférence dans les commissions de cette espèce. Il s'attachera à corriger ce qu'il y a de

défectueux dans les détails, et à habituer à une forme qui ne laisse aucune incertitude sur les faits, soit pour l'heure, les lieux, les désignations de mouvement par la droite ou par la gauche, et les situations respectives qui font partie du récit.

DERNIÈRE OBSERVATION.

Une instruction ne sauroit comprendre tout ce qui est relatif à la guerre; celle-ci rédigée sur celle de Frédéric II à ses officiers de cavalerie, laisse une infinité d'objets à traiter, qui sont du ressort d'un commandant d'armée.

C'est à eux seuls qu'il appartient de développer leurs talens et leur génie, par le choix heureux des personnes qu'ils chargent de conduire les principales opérations de la guerre, ainsi que dans les instructions particulières, et les dispositions précises qu'ils donnent à tout officier chargé d'une mission importante.

Fin de l'Instruction destinée aux Troupes légères et aux Officiers qui servent dans les avant-postes.

DEVOIR D'UN HUSSARD,

D'UN CHASSEUR A CHEVAL

OU D'UN CHASSEUR A PIED (1)

En vedette ou en sentinelle.

Un hussard ou chasseur à cheval en vedette, aura la carabine accrochée à la bandouillère.

L'objet essentiel d'une vedette est de tout observer, de tout voir et d'avertir promptement; de sa vigilance dépend le sort de la troupe dont elle est détachée. Du moment où un hussard ou chasseur à cheval en vedette remarquera quelque chose d'intéressant, il en avertira son brigadier, soit à la voix, soit par un signe ou tel autre moyen convenu. S'il y a deux vedettes ensemble, l'une des deux se détachera pour avertir le petit poste, et l'autre continuera d'observer.

Si l'une des deux vedettes déserte, l'autre tirera dessus et avertira le brigadier.

Aucune vedette ni sentinelle ne se laissera dépasser par aucune troupe ou par des gens armés, sans que le brigadier de son poste les ait reconnus; en conséquence, dès qu'elle pourra se faire entendre de la troupe, ou des personnes armées venant à elle, elle criera : *Halte-là !* et si l'on n'arrête pas, elle fera feu et se repliera sur son poste.

Un trompette ou tambour venant de l'ennemi sera également arrêté, et on lui fera faire face au côté opposé

(1) On croit devoir ajouter ici une instruction particulière pour les hussards et pour les chasseurs à pied ou à cheval, suivie dans plusieurs corps de troupes légères.

au poste, jusqu'à ce que le brigadier soit venu le recevoir.

Pendant tout le temps que durera le poste d'une vedette, elle ne pourra, sous aucun prétexte, descendre de cheval ni quitter ses armes; elle pourra seulement poser la carabine sur le col de son cheval, pour se soulager.

Quelque mauvais que soit le temps, les vedettes ou sentinelles ne pourront mettre leur capuchon, et feront constamment face en dehors.

Pendant la nuit, elles s'occuperont particulièrement d'écouter : une attention continuelle est pour elle le seul moyen, dans l'obscurité, de ne pas être surprises.

Les vedettes ne pourront fumer qu'avec des pipes qui aient des couvercles, afin que la clarté du feu ne les découvre pas.

Pendant la nuit, dans un poste exposé, les vedettes s'abstiendront de fumer, et alors il faudra les visiter plus souvent pour qu'elles ne s'endorment pas. Il leur est défendu de lire, chanter, ni même parler à personne, sans nécessité. Les vedettes volantes, pendant la nuit, iront au pas, et s'arrêteront souvent pour prêter l'oreille.

Les chasseurs à pied se conformeront à la présente instruction dans tout ce qui est relatif à leur arme.

Aucune vedette ni sentinelle, à moins d'y être forcée par l'ennemi, ne quittera son poste sans être relevée par le brigadier qui l'y aura placé.

DEVOIR
DES ÉCLAIREURS.

Les hommes destinés à éclairer un corps ou détachement, marcheront la carabine haute; ils se porteront plus ou moins loin de la petite troupe dont ils dépendent, en raison de ce que le pays est ouvert et libre, ou couvert et coupé, cependant toujours de manière à en être vus.

S'il se trouve une hauteur d'où l'on puisse mieux découvrir, ceux qui en sont les plus près gagneront promptement la sommité pour mieux observer; ils s'y arrêteront jusqu'à ce que la troupe arrive à la hauteur, ou les dépasse.

Si le pays est couvert, ils doivent le fouiller exactement, et s'assurer si quelque partie n'en est pas occupée.

Ils ne passeront aucun village, hameau ou maison sans prendre les renseignemens qu'ils croiront utiles, en distinguant les cas où il s'agit de marcher sans être reconnu, et où l'on évite de passer par les villages, et de parler aux habitans.

Pour fouiller et reconnoître un village, les éclaireurs n'y entreront pas tout à la fois, mais à la file, à telle distance les uns des autres qu'ils ne puissent pas se perdre de vue.

Les éclaireurs à cheval auront attention de ne pas s'approcher, avec trop de confiance, des haies, chemins creux et autres abris, et même de ne se porter de front, sur ces différens objets, que dans l'impossibilité de les prendre à revers.

Les chasseurs à pied auront particulièrement attention, en plaine, de ne pas trop s'éloigner de leur troupe, et de se couvrir ou de s'appuyer de tout ce qui peut les protéger contre la cavalerie.

Les mouvemens de tous les hommes chargés d'éclairer seront soumis à ceux de la troupe dont ils dépendent; les hommes à cheval auront particulièrement attention à ne pas fatiguer inutilement leurs chevaux.

Les hommes détachés de l'arrière-garde se retourneront de temps en temps, de préférence quand ils se trouveront sur les hauteurs, pour examiner et découvrir en arrière d'eux.

Pendant la nuit, les éclaireurs s'éloigneront moins de leurs troupes; ils s'arrêteront de temps en temps pour écouter, et, quelque mauvais que soit le temps, il ne leur sera pas permis de mettre de manteaux.

Toutes les fois qu'un éclaireur se retirera devant l'ennemi, il se tournera, de préférence, par un demi-tour à gauche; et quand il se remettra pour faire face à l'ennemi, il le fera par un demi-tour à droite, afin que le bras droit (celui de défense), soit, dans l'un et l'autre mouvement, plus en état d'agir.

Les éclaireurs ne se compromettront jamais assez pour courir risque d'être coupés; si cependant un d'eux s'écarte de ce principe et se trouve séparé de sa troupe, il cherchera à s'échapper par tous les moyens possibles, plutôt que de se rendre prisonnier, fût-il même forcé à faire un tour qui l'obligeât à ne rejoindre sa troupe que le lendemain.

Les éclaireurs à pied suivront les mêmes principes; toutefois sans s'éloigner autant que ceux à cheval.

DEVOIR D'UN BRIGADIER,

CAPORAL OU SOUS-OFFICIER,

Chargé de poser des vedettes ou sentinelles.

Avant que les vedettes partent du poste, le brigadier du poste fera l'inspection la plus scrupuleuse des hommes destinés à être placés en vedette ou sentinelle, afin d'être assuré que leurs armes sont en bon état, et que la poudre des bassinets n'est pas mouillée : il examinera si les chevaux sont bien sanglés. Cette inspection faite, le brigadier présentera les vedettes rassemblées au commandant du poste, qui s'assurera par lui-même si elles sont en état de servir. Cette seconde inspection faite, le brigadier se mettra, le sabre à la main, à la tête des vedettes, qui auront la carabine haute, et il ira les poser de manière que les plus anciens cavaliers et les plus intelligens soient aux points les plus intéressans.

Arrivé à dix ou douze pas de la vedette qu'il veut relever, il fera arrêter sa troupe, et s'avancera seul près de cette vedette avec l'homme ou les deux hommes qui doivent relever ; il fera donner la consigne par l'ancienne vedette à la nouvelle, qui, après l'avoir reçue, la répétera au caporal ou au brigadier, pour l'assurer qu'elle est bien entendue ; il relevera, dans le même ordre, toutes les autres qui le suivront pendant sa marche, et les ramenera au poste.

Si des circonstances exigent que le caporal ou brigadier donne une nouvelle consigne, il en rendra compte au commandant de son poste, à son retour, ainsi que de tout ce qu'il aura appris pendant sa tournée.

Rentré au poste, il fera mettre pied à terre à ses an-

ciennes vedettes; il ordonnera qu'on ait soin des chevaux; et il veillera à l'exécution de l'ordre.

Le caporal ou brigadier doit avoir, surtout, l'œil attentif à ses vedettes ou sentinelles, afin de s'y porter promptement au moindre signe.

DEVOIR D'UN CAPORAL,

BRIGADIER OU APPOINTÉ,

Détaché pour aller en patrouille.

Le caporal, brigadier ou appointé, détaché avec deux, quatre, six ou huit hommes, marchera avec toute la circonspection possible; s'il aperçoit quelqu'un venant du côté de l'ennemi, ou un travailleur dans la plaine, il le questionnera, et il détachera un ou deux hommes, suivant sa force, pour fouiller tout ce qui peut lui paroître suspect. La nuit il marchera doucement, en grand silence, s'arrêtant souvent pour écouter, surtout aux croisées des chemins. Pendant le jour, il montera sur les hauteurs, d'où l'on peut découvrir le pays, examinant avec soin si les chemins sont battus. S'il voit de loin une troupe, il s'attachera à en juger la force, soit par la proufondeur de sa colonne, si l'ennemi marche dans cet ordre, soit par l'étendue du front, s'il est en bataille, soit même par la poussière qu'il fait élever dans sa marche.

Les patrouilles à cheval éviteront de passer dans les chemins creux; celles à pied peuvent les côtoyer.

Si une patrouille est obligée de passer, de jour ou de nuit, dans un village, elle n'y passera pas en totalité; le sous-officier y enverra seulement un hussard ou chasseur, lui recommandant d'avoir son arme prête à faire feu, de se méfier des détours des rues, des granges, enfin de tous les lieux qui peuvent faciliter une embuscade; s'il n'aperçoit point d'ennemis dans le village, il questionnera le premier habitant qu'il pourra rencontrer; il s'informera de lui s'il a connoissance de l'ennemi; il s'en fera accompagner pendant

tout le temps qu'il mettra à fouiller le village, et vérifiera s'il n'en a pas imposé.

Le hussard ou chasseur détaché ayant rejoint la patrouille, le sous-officier fera ses dispositions, d'après son rapport, pour fouiller plus exactement les écuries et les granges. S'il n'y a point d'ennemi, il continuera sa marche, si le village n'est que passagèrement occupé par une patrouille ou détachement de même force, ou inférieur en nombre, il manœuvrera pour l'enlever, soit en totalité, soit en partie; si l'ennemi est en force supérieure, et n'a pas connoissance de la patrouille, ou s'il se garde mal, le sous-officier cherchera à lui enlever quelques sentinelles ou vedettes : mais l'objet principal des patrouilles n'étant que d'observer et de rapporter des nouvelles, elles éviteront, avant tout, de se compromettre, et ne combattront que forcément. Si l'ennemi est établi dans le village en nombre supérieur, et si, par sa manière de se garder, il ne donne aucune prise sur lui, le sous-officier se contentera de constater, autant que possible, par les renseignemens qu'il trouvera dans les environs, la force et l'espèce de cette troupe.

Une patrouille, en rencontrant une de l'ennemi, à l'improviste, et forcé de la combattre, l'attaquera avec toute l'impétuosité possible, mais sans trop s'abandonner dans un pays coupé, crainte de rencontrer des forces supérieures.

La patrouille faite par de l'infanterie doit toujours mettre à profit le terrain qui peut la favoriser ou la couvrir.

FIN.

TABLE.

FIN DE LA TABLE.

De l'Imprimerie de DEMONVILLE, rue Christine, n°. 2.